

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 5 avril 2022, à 19 h**

**Maison du citoyen  
12090, rue Notre-Dame Est**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**10.03** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2022, à 19 h ainsi que le procès-verbal de correction daté du 30 mars 2022.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

## 12 – Orientation

### 12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226183012

Autoriser Monsieur Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer les demandes pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du bureau de la transition écologique et de la résilience, pour une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

### 12.02 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224561001

Approbation de la demande de reconnaissance de deux organismes à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 5 avril 2022 au 31 décembre 2023 et édicition de l'ordonnance OCA22-(RCA21-30102)-002 à cet effet.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1224281005

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Larotek inc., un contrat pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 235 073,53 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 420 334,56 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING22-01 (6 soumissionnaires)

### 20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226183002

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Terrassement Limoges et fils, un contrat pour le réaménagement du parc Jeanne-Lapierre, au prix de sa soumission, soit au montant de 918 768,17 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 998 496,20 \$ \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-01 (7 soumissionnaires)

**20.03** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226183004

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., un contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 225 arbres publics 2022-2024 pour l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit au montant de 289 923,83 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 313 117,74 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-14 (2 soumissionnaires)

**20.04** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226183009

Octroyer au plus bas soumissionnaire, soit à l'entreprise Paysagiste Promovert inc, un contrat pour le parc Armand-Bombardier - Terrassement, engazonnement et éclairage du terrain de basketball, au prix de sa soumission, soit au montant de 218 639,91 \$, taxes incluses et autoriser une dépense totale de 238 631,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-08 (4 soumissionnaires)

**20.05** Appel d'offres public

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1227960003

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Axia Services, un contrat pour l'entretien ménager de la Maison du citoyen, au prix de sa soumission, soit au montant de 215 766,68 \$ taxes incluses, pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2024. Autoriser une dépense de 219 236,35 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 22-19114 (2 soumissionnaires)

**20.06** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1226183005

Octroyer un contrat-cadre pour des services techniques d'abattage d'arbres publics d'une durée d'une année, pour une dépense maximale de 130 703,58 \$, taxes incluses. Approbation de projets de convention avec la firme "Arboriculture de Beauce Inc." pour un montant de 31 600,88 \$, taxes incluses et la firme 9187-8447 Québec Inc. (Service d'entretien d'arbres VIAU) pour montant de 99 102,70 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 150 309,12 \$, taxes et variations de quantités incluses avec la possibilité d'une prolongation du contrat de douze mois. Appel d'offres public numéro 22-19126.

**20.07** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226183003

Octroyer un contrat de gré à gré à la Pépinière Y.Yvon Auclair et fils enr., pour la fourniture d'arbres en pépinière externe - Plantations en régie 2022, au montant de 95 486,74 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 103 125,68 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC22-11 (4 offres de services)

**20.08** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1226183008

Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 pour la fourniture, plantation, arrosage et entretien de 120 arbres en contenants et 50 arbustes 2022-2023 pour un projet de plantation au parc Armand-Bombardier, au montant de 82 005,92 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 86 106,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC22-17 (2 offres de services)

**20.09** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1162726034 ADDENDA

Ratifier une dépense additionnelle de 19 679,99 \$, taxes incluses au contrat accordé à l'entreprise Solmatech Inc., pour des services professionnels en caractérisation environnementale et géotechnique faisant passer la valeur totale du contrat à 296 525,99 \$, taxes incluses. Appel d'offres numéro RP-16-PARC-19.

**20.10** Contrat de services professionnels

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1214281031

Autoriser l'octroi d'un montant additionnel de 27 068 \$, taxes incluses, à l'organisme Éco de La Pointe-aux-Prairies, pour la période se terminant le 31 décembre 2022, afin de permettre la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets en agriculture urbaine, majorant ainsi le montant total octroyé de 266 386,89 \$ à 293 454,89 \$. Approuver l'addenda à la convention de services professionnels.

**20.11** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1226616002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 376 958,08 \$ réparti aux cinq organismes suivants et ce, pour la période du 6 avril 2022 au 31 décembre 2022 : Centre de promotion communautaire Le Phare pour un montant de 110 980,28 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour un montant de 35 063 \$, Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc. pour un montant de 43 024,80 \$, Centre des femmes de Montréal-Est-Pointe-aux-Trembles pour un montant de 24 890 \$ et Équipe RDP pour un montant de 163 000 \$, pour le financement de projets dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022. Approuver les cinq projets de convention à cet effet.

**20.12** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1228274001

Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM22-01, relatif aux travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est.

**20.13** Immeuble - Location

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1225323002

Approuver la prolongation de bail par laquelle, la Ville loue d'Hydro-Québec, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er avril 2022, des parcelles de terrain faisant partie des lots 1 154 819 et 1 154 812 du cadastre du Québec, situées en bordure de la rue Notre-Dame Est et de la 39e Avenue, d'une superficie approximative de 23 735 m<sup>2</sup>, à des fins d'une rampe de mise à l'eau pour les fins récréatives, moyennant une dépense totale de 187 877,20 \$ taxes incluses. Bâtiment 6037

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1222468002

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de février 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 29 janvier au 25 février 2022. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de février 2022 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de février 2022.

**30.02** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1224860003

Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants, soit 300 \$ au Fond-Action Santé Communautaire Bénise Normil (FASCBN), 500 \$ au Club d'Âge d'Or Fiamme D'Oro, pour l'organisation de leurs activités.

**30.03** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1224281007

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2022.

**30.04** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Direction du développement du territoire et études techniques - 1226183001

Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'augmenter le budget d'arrondissement afin d'y inclure une subvention de 69 800 \$ provenant du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et devant être utilisée pour réaliser le projet de plantation et de reboisement dans le boisé du parc Armand-Bombardier. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction des études techniques, Conception des parcs et foresterie urbaine.

**30.05** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1223163001

Autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à s'engager à contribuer au montage financier, correspondant à la somme maximale de 83 257,52 \$, dans le cadre de la Stratégie régionale de financement du plein air Lanaudois auquel participe l'arrondissement pour le projet du corridor Saint-Laurent ainsi qu'au respect des autres clauses relatives à l'utilisation des fonds et des équipements acquis, conformément aux exigences du Ministère du Tourisme. Autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement au montant de 83 257,52 \$.

## 40 – Réglementation

### AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

**40.01** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe

Avis de motion du règlement numéro RCA21-30102-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) (RCA21-30102) ».

**40.02** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1214860007

Adoption du projet de règlement numéro RCA21-30102-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) (RCA21-30102) ».

## ADOPTION DU PREMIER PROJET

**40.03** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223469004

Adoption du premier projet de la résolution numéro PP-138 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projetée au 7077, boulevard Henri-Bourassa Est - District de Rivière-des-Prairies ».

**40.04** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1223469006

Adoption du premier projet de la résolution PP-139 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment abritant une clinique médicale projeté au 12455, rue Sherbrooke Est - District de Pointe-aux-Trembles ».

## RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

**40.05** Rapport de consultation publique

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat de bonne tenue de la consultation écrite tenue du 16 au 31 mars 2022 concernant le premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-043 intitulée : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne le nombre d'étages maximal pour la zone 209, certaines saillies, les quais de chargement et les matériaux de façade pour les bâtiments institutionnels ».

## ADOPTION DU SECOND PROJET

**40.06** Règlement - Adoption du second projet

CA Direction d'arrondissement - 1226425002

Adoption du second projet de règlement numéro RCA09-Z01-043 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne le nombre d'étages maximal pour la zone 209, certaines saillies, les quais de chargement et les matériaux de façade pour les bâtiments institutionnels ».

## PIIA

### 40.07 RETIRÉ

**40.08** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1220394001

Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans relatifs à l'installation d'enseignes au sol pour une industrie située au 8801, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot numéro 2 979 453 - District de Rivière-des-Prairies.

**40.09** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223469003

Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat sur un bâtiment commercial situé au 7825, boulevard Henri-Bourassa Est - District de Rivière-des-Prairies.

**40.10** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223469005

Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans relatifs aux travaux de réfection de la toiture de la Maison Antoine-Beaudry située au 14678, rue Notre-Dame Est - District de La Pointe-aux-Prairies.

**40.11** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228238001

Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), du plan relatif à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 3715, boulevard du Tricentenaire, sur le lot numéro 1 505 811 - District de Pointe-aux-Trembles.



## ORDONNANCE

### **40.12** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1222971001

Approbation et ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

### **40.13** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1131537005

Édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-001 autorisant le retrait d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite face à la rue Émilie-Brunet côté sud, à l'ouest de l'avenue Fernand-Gauthier - District de Rivière-des-Prairies.

### **40.14** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1224281006

Édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-002 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 11851, avenue Louis-Sicotte - District de Rivière-des-Prairies.

### **40.15** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1224281004

Édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-003 autorisant l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite au 14041, rue De Montigny - District de La Pointe-aux-Prairies.

### **40.16** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1224281010

Édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-004 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 510, 27e Avenue, App. 2 - District de Pointe-aux-Trembles.

### **40.17** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1224281011

Édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-005, autorisant l'installation d'une zone de débarcadère à l'usage de personnes à mobilité réduite face au 10170, 5e Rue - District de La Pointe-aux-Prairies.

**40.18** Ordonnance - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1225270001

Édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(5984)-001, visant à exempter les bâtiments jumelés projetés aux 11616, 11618 et 11620, rue Prince-Albert et aux 11626, 11628 et 11630, rue Prince-Albert, sur les lots projetés numéro 6 422 867 et 6 422 868, afin de permettre qu'au total deux cases de stationnement soient fournies au lieu de quatre cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) - District de Pointe-aux-Trembles.

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1221163001

Autoriser une modification de la structure organisationnelle de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en ajoutant 6,7 personnes par année. Autoriser une dépense de 464 064,22 \$ à cet effet. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 464 064,22 \$ et approuver les virements de crédits à cette fin.

## **51 – Nomination / Désignation**

**51.01** VACANT

**51.02** Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1224281012

Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour présider le comité de circulation de l'arrondissement.

## 60 – Information

### 60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1223971002

Dépôt des rapports d'activités 2021 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 48**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1226183012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer les demandes pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, auprès du bureau de la transition écologique et de la résilience, pour une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

Il est recommandé :

D'autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer les demandes pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-18 14:45

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1226183012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer les demandes pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, auprès du bureau de la transition écologique et de la résilience, pour une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal exige que tout projet présenté dans le cadre de l'appel de projets 2022 du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM), soit appuyé par une résolution du conseil d'arrondissement autorisant le dépôt de la demande de soutien financier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O

**DESCRIPTION**

Le Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM) est mis en place pour permettre aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière de la Ville de Montréal et mener à bien des projets de réfection, consolidation et bonification des jardins communautaires et collectifs existants et d'aménagement de nouveaux espaces de jardinage. L'Arrondissement qui désire présenter un projet dans le cadre du (PDI-JCCN) doit soumettre une résolution de son conseil d'arrondissement autorisant la participation au programme.

L'aide financière de ce programme correspond a un maximum de 100 000 \$ pour le volet de réfection, consolidation et bonification des jardins communautaires et collectifs existants par la mise aux normes et la rénovation des installations désuètes, l'amélioration des aménagements, favorisant l'accessibilité universelle et l'optimisation des espaces.

**JUSTIFICATION**

L'obtention d'une telle subvention permettra à l'arrondissement de financer une partie des projets de réfection des jardins communautaires

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La présentation de la candidature ne nécessite aucun frais.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier s'applique à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Parmi les différents objectifs du programme de financement, il importe de mentionner les suivants ::

- Verdir la ville, lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité et promouvoir les pratiques écoresponsables;
- Améliorer les aménagements favorisant l'accessibilité universelle;
- Briser l'isolement et renforcer le tissu social par la création de lieux d'échange et de socialisation.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas de non présentation de la candidature, l'arrondissement perdra une opportunité de financer plusieurs mises aux normes requises dans les jardins communautaires, dont celles prévues en 2022 pour le jardin communautaire Pierre-Lacroix. .

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans le contexte actuel relatif à la COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue à ce sujet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt des projets au BTER d'ici le 30 avril 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 18 mars 2022

Julie BOISVERT, 18 mars 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sana LADHAR  
agent(e) technique en architecture de  
paysage

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-17

**Dossier # : 1224561001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la demande de reconnaissance de deux organismes à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe- aux-Trembles, et ce, pour la période du 5 avril 2022 au 31 décembre 2023 et édicition de l'ordonnance OCA22-(RCA21- 30102)-002 à cet effet.

Il est recommandé:

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, les demandes de reconnaissance des organismes suivants :

- "Service d'aide à l'emploi de l'Est" et de sa filiale "Carrefour jeunesse emploi Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est, pour la période du 5 avril 2022 au 31 décembre 2023 et de lui attribuer la catégorie "C";
- " Le Réseau de l'Est de l'île pour les services en anglais (REISA) ", pour la période du 5 avril 2022 au 31 décembre 2023 et de lui attribuer la catégorie "C";

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA22-(RCA21-30102)-002 modifiant l'annexe B du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) afin d'ajouter ces deux organismes.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-23 18:16

**Signataire :**

Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1224561001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la demande de reconnaissance de deux organismes à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 5 avril 2022 au 31 décembre 2023 et édition de l'ordonnance OCA22-(RCA21-30102)-002 à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel est pour recommander l'approbation de la reconnaissance de deux (2) organismes à but non lucratif qui ont déposé une demande de reconnaissance et qui se conforme à tous les critères d'admissibilité, tels que décrits dans la Politique de reconnaissance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 30 04 0094	Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
CA18 30 09 0284	Approbation des demandes de reconnaissance de 35 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA18 30 11 0356	Approbation des demandes de reconnaissance de 28 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA18 30 12 0407	Approbation des demandes de reconnaissance de 36 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA19 30 04 0083	Approbation les demandes de reconnaissance de 3 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 3 avril 2019 au 31 décembre

	2023.
CA19 30 12 0453	Approbation des demandes de reconnaissance de 2 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 17 décembre 2019 au 31 décembre 2023.
CA20 30 07 0167	Approbation des demandes de reconnaissance de 3 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 7 juillet 2020 au 31 décembre 2023.
CA21 30 02 0014	Approbation de la demande de reconnaissance d'un organisme à but non désirant être reconnu, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 3 février 2021 au 31 décembre 2023.
CA21 30 02 0013	Approbation des modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
CA21 30 05 0131	Approbation des demandes de reconnaissance de trois (3) organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 5 mai 2021 au 31 décembre 2023 ainsi que le retrait de deux organismes reconnus.
CA21 30 06 0165	Approbation de la demande de reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er juin 2021 au 31 décembre 2023.
CA21 30 07 0207	Approbation de la demande de reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 6 juillet 2021 au 31 décembre 2023.
CA21 30 07 0208	Approbation de la demande de reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 6 juillet 2021 au 31 décembre 2023.
CA21 30 09 0262	Approbation de la demande de reconnaissance de trois (3) organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 8 septembre 2021 au 31 décembre 2023.
CA22 30 02 0003	Approbation de la demande de reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er février 2022 au 31 décembre 2023.

## DESCRIPTION

La demande de reconnaissance de l'organisme "Service d'aide à l'emploi de l'Est" et de sa

filiale "Carrefour jeunesse emploi de PATME" a fait l'objet d'une analyse pour vérifier le respect des critères d'admissibilité et l'organisme se conforme à tous les critères d'admissibilité de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement. Le "Service d'aide à l'emploi de l'Est" est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de développer l'employabilité des personnes éprouvant des difficultés sur ce plan afin de favoriser leur intégration et leur maintien au travail. Plus spécifiquement, le Carrefour jeunesse emploi PATME dessert la clientèle de 15-35 ans et dispense gratuitement des services d'aide pour le retour aux études, la persévérance scolaire, la recherche d'emploi et pour la réalisation de projets individuels et collectifs afin de favoriser l'implication sociale des personnes dans leur communauté. Cet organisme intervient au niveau du développement économique et du développement social. La catégorie "C" lui est attribuée.

La demande de reconnaissance de l'organisme "Réseau de l'Est de l'île pour les services en anglais (REISA)" a fait l'objet d'une analyse pour vérifier le respect des critères d'admissibilité et l'organisme se conforme à tous les critères d'admissibilité de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement. Le REISA est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de développer et de rendre accessible les services de santé et services sociaux en langue anglaise dans l'Est de l'île de Montréal. Le REISA regroupe des organismes communautaires et publics qui collaborent pour améliorer l'accès aux services à la clientèle anglophone. Le REISA fait l'adaptation des services existants du français à l'anglais pour les organismes et diffuse aussi des programmes communautaires d'éducation et de promotion de la santé pour les familles, les jeunes, les ados et les aînés.

Le REISA représentante la communauté d'expression anglaise sur les diverses tables de concertation. Il est membre de la Table de développement social de RDP ainsi que de la Table jeunesse de RDP. Le REISA a créé des partenariats avec les écoles primaires anglophones du quartier RDP, le CIUSSS de l'Est, la Bibliothèque RDP et il a collaboré avec plusieurs organismes communautaires du quartier RDP dans la création et la réalisation de projets. Cet organisme intervient au niveau du développement social. La catégorie "C" lui est attribuée.

## **JUSTIFICATION**

La reconnaissance d'un organisme par le conseil d'arrondissement est un préalable pour obtenir du soutien de l'arrondissement depuis le 1er janvier 2019. La catégorisation des organismes permet de prioriser l'attribution du soutien et d'optimiser l'utilisation des ressources.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun soutien financier n'est lié au processus de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance.

## **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au dossier en raison du type de décision recherchée.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La reconnaissance des organismes à but non lucratif favorise le développement d'une meilleure qualité de vie pour les citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, contribuant ainsi au principe de développement durable de la collectivité montréalaise.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril 2022 : suite à l'approbation de la reconnaissance par le conseil d'arrondissement, une lettre sera transmise à l'organisme pour officialiser leur reconnaissance, l'informer de leur classification et des modalités reliées à celle-ci. Le maintien du statut d'organisme reconnu demeure conditionnel au respect des critères d'admissibilité. L'organisme reconnu doit informer son répondant de tout changement concernant sa gouvernance et respecter ses obligations pour maintenir sa reconnaissance. La reconnaissance se termine le 31 décembre 2023 et est renouvelable à la fin de ce terme, au terme duquel une demande de renouvellement est requise, selon la procédure en vigueur.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 22 mars 2022  
Julie BOISVERT, 21 mars 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise GUERTIN  
Agente de développement

### **ENDOSSÉ PAR**

Valérie LAFOREST  
Directrice

Le : 2022-03-21

**Dossier # : 1224281005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à l'entreprise Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 235 073,53 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 1 420 334,56\$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING22-01 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé:

1- d'octroyer à l'entreprise Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 235 073,53 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal. Appel d'offres public numéro ING22-01 (6 soumissionnaires);

2- d'autoriser une dépense totale de de 1 420 334,56 \$, taxes, incidences et contingences incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement et la ville centrale;

4- de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Construction Larotek inc.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-29 11:47

**Signataire :** \_\_\_\_\_  
Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1224281005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à l'entreprise Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 235 073,53 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 1 420 334,56\$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING22-01 (6 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement, afin de réparer certaines sections de trottoirs et bordures détériorées ainsi que de répondre aux demandes des propriétaires riverains qui ont payé pour obtenir ou encore modifier des entrées charretières existantes.  
 L'appel d'offres public ING22-01 a été lancé le 11 février 2022 et publié sur le site SEAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 mars 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 30 12 0352. D'offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2022; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CA21 30 06 0172. D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Larotek inc., le contrat pour des travaux de construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 491 787,98 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING21-03 (05 soumissionnaires)..

CE22 0366 - 1225276001 - Le 9 mars 2022 – Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**DESCRIPTION**

Les travaux prévus dans le cadre de la présente soumission consistent principalement, sans s'y limiter, à la reconstruction de trottoirs, de bordures et/ou d'entrées charretières et de dalles pour mobilier urbain sur diverses rues de l'arrondissement et divers travaux connexes.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 123 507,35\$, taxes incluses, soit 10% du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et

signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. L'enveloppe des incidences est déterminée à 61 753,68\$ taxes incluses, soit 5% du coût du contrat.

## JUSTIFICATION

Il y a eu neuf (9) preneurs de cahier des charges dont une municipalité. Six (6) soumissions ont été déposées (66,67%). Les soumissionnaires ayant déposé un offre sont : Constructions Larotek inc., Construction Cappa inc., Cojalac inc., De Sousa, Groupe ABF inc. et les Entreprises Michaudville inc. L'analyse de conformité produite par nos services du Greffe (en pièce jointe) indique que toutes les entreprises soumissionnaires sont conformes.

Tableau d'analyse:

<b>Tableau d'analyse des soumissions ING22-01</b>		
Firmes soumissionnaires		Prix
Soumissionnaire 1:	Construction Larotek inc.	1 235 073,53 \$
Soumissionnaire 2:	Construction Cappa inc.	1 388 379,20 \$
Soumissionnaire 3:	Cojalac inc.	1 480 307,77 \$
Soumissionnaire 4:	Groupe ABF inc.	1 635 385,89 \$
Soumissionnaire 5:	De Sousa	1 661 192,72 \$
Soumissionnaire 6:	Les Entreprises Michaudville Inc	1 794 600,00 \$
Dernière estimation réalisée		1 554 203,62 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (Total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)		1 532 489,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100))		24,08%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute - la plus basse)		559 526,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100))		45,30%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (La plus basse - estimation des professionnels)		-319 130,09 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((La plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100))		-20,53%
Écart entre la deuxième et la plus basse conforme (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)		153 305,67 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100))		12,41%

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

Le montant de la dernière estimation réalisée à l'interne est de 1 554 203,62 \$ taxes incluses.

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée est de -319 130,09 \$, soit -20,53%. L'écart se situe principalement dans les articles suivant: le trottoir monolithique en béton, la bordure de béton, dalle pour mobilier ainsi que les items du bordereau concernant les assurances garanties, frais généraux de chantier et maintien de la mobilité de la sécurité routière. Les montant du plus bas soumissionnaire conforme sont beaucoup moins élevés que notre dernière estimation entre autre pour les items assurances et maintien de mobilité, soit environ -40% et plus.

L'écart entre le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et la plus basse soumission est de 153 305,67 \$, soit 12,41%.

Considérant ces informations et que l'écart soit très favorable à la Ville, la division de l'ingénierie recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

La firme Construction Larotek inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation de contracter un contrat/sous contrat public délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP). Cette autorisation porte le numéro de décision : 2021-DAMP-1197, est en vigueur jusqu'au 10 mars 2024 (en pièce jointe Soumission ING22-01).

La firme Construction Larotek inc., ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, cette firme est conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville (voir analyse de conformité en pièce jointe).

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Construction Larotek inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce projet est de 1 420 334,56\$ taxes incluses, incluant des contingences de 10% du contrat total, soit 123 507,35\$ et des incidences de 5% du contrat total, soit 61 753,68\$.

La répartition des coûts des travaux selon la soumission de la firme Construction Larotek inc. (en pièce jointe) est comme suit:

	TRAVAUX	CONTINGENCES	INCIDENCES	TOTAL	%
Réfections trottoirs	688 999,19 \$	68 899,92 \$	34 449,96 \$	792 349,07 \$	56%
Entrées véhiculaires et coupes	158 743,68 \$	15 874,37 \$	7 937,18 \$	182 555,23 \$	13%
Trottoir Artériel	387 330,66 \$	38 733,07 \$	19 366,53 \$	445 430,26 \$	31%
Total	<b>1 235 073,53 \$</b>	<b>123 507,35 \$</b>	<b>61 753,68 \$</b>	<b>1 420 334,56 \$</b>	100%

Le financement des travaux sur le réseau artériel est financé par la Ville Centre, la Direction de la mobilité.

L'arrondissement assume (69%) - (RMT 56%, Entrées véhiculaires et coupes 13%). Soit un montant maximum de 792 349,07 \$ taxes incluses en provenance du programme décennal de l'arrondissement par les règlements RCA17-E161, RCA20-E178 et RCA21-E184 et un montant maximal de 182 555,23 \$ taxes incluses en provenance du budget de fonctionnement pour l'entretien et réfection des chaussées et trottoirs.

Un montant maximal de 406 737,20 \$ net de ristourne sera financé par les règlements d'emprunts de compétence locale 18-046 Programme de maintien des infrastructures routières CM 181156.

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2022	Ultérieur	Total
55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	407	0	407
<b>TOTAL</b>	<b>407</b>	<b>0</b>	<b>407</b>



## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques. La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Des clauses et des directives de la Ville de Montréal face aux impacts de la COVID-19 sur les chantiers ont été intégrés aux documents d'appel d'offre afin que l'entrepreneur les prennent en considérations lors de l'exécution des travaux. Aucuns frais relatifs aux installations sanitaires ou équipements de sécurité seront payables par la Ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

De concert avec la division des communications et des services aux citoyens, des avis aux résidents concernés par les travaux des réfections mineures et des entrées charretières, seront transmis avant le début de ces derniers.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dates Visées:

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le CA

Début des travaux : Juin 2022

Fin des travaux : Octobre 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Antoine PAUL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Joseph ARAJ, 28 mars 2022  
Damien LE HENANFF, 24 mars 2022  
Patrick RICCI, 18 mars 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alfonso HOLGUIN  
AGENT TECHNIQUE EN INGÉNIERIE MUNICIPALE

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-18

Luc CASTONGUAY  
Directeur -Direction du développement du territoire et  
études techniques



**Dossier # : 1226183002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Terrassement Limoges et fils au montant de 918 768,17 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Jeanne-Lapierre et autorisation d'une dépense totale de 998 496,20 \$ \$, taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents de la soumission numéro PARC22-01 (7 soumissionnaires).

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Terrassement Limoges et fils. au montant de 918 768,17 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Jeanne-Lapierre conformément à l'appel d'offres public PARC22-01 (7 soumissionnaires)
- D'autoriser une dépense de 998 496,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De procéder à l'évaluation de rendement de l'entreprise Terrassement Limoges et fils.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-23 18:13

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226183002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Terrassement Limoges et fils au montant de 918 768,17 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Jeanne-Lapierre et autorisation d'une dépense totale de 998 496,20 \$ \$, taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents de la soumission numéro PARC22-01 (7 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc Jeanne-Lapierre se situe dans le district électoral de Pointe-aux-Trembles. Le parc est déjà aménagé, mais possède des installations désuètes qui ne répondent plus adéquatement aux besoins de la communauté et des usagers.

Un sondage fut effectué en octobre 2021 auprès des résidents du secteur pour guider la planification du réaménagement du parc. Les résultats ont témoigné de l'importance de renouveler les modules de jeux actuels, d'ajouter une aire de jeux d'eau, de bonifier l'offre en mobilier urbain en y ajoutant une fontaine à boire et de mettre à jour le système d'éclairage afin d'améliorer le sentiment de sécurité. La volonté de préserver et de bonifier la canopée du parc a aussi été relevé dans les réponses du sondage.

Le 20 juin 2019, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a confirmé l'admissibilité du projet de réfection du secteur nord du parc Jeanne-Lapierre au financement du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE19 0298 - 20 février 2019 : Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

**DESCRIPTION**

Les aménagements prévus pour le parc Jeanne-Lapierre inclus :

- Le remplacement complet des modules et équipements de jeux;
- L'ajout d'une aire de jeux d'eau;
- La mise à jour et la bonification de l'éclairage;
- Le remplacement du mobilier urbain et l'ajout d'une fontaine à boire, d'un banc balançant et

d'un support à vélo;

- La bonification de la végétation par la plantation d'arbustes, de vivaces et de pré-fleuris;
- La réalisation d'une placette centrale et la création de sentier asphalté.

Conséquemment, une procédure d'appel d'offres public a été organisée. La période d'appel d'offres s'est tenue du 21 février au 16 mars 2022. Dix-sept (17) firmes ont été preneurs des documents d'appel d'offres et sept (7) d'entre elles (41%) ont déposé des soumissions, qui ont été jugées conformes.

À noter que le présent contrat est assujéti à l'obligation d'obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP), vue sa nature.

## JUSTIFICATION

Les aménagements projetés permettront aux citoyens du secteur de s'approprier de nouveaux ce lieu qui n'a pas fait l'objet de réaménagement depuis de nombreuses années et permettront aux citoyens de développer un sentiment d'appartenance à leur parc. Conformément aux plans et devis de la soumission no PARC22-01 la firme Terrassement Limoges et fils. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés.

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>1- Terrassement Limoges et fils</b>	<b>918 768,17\$</b>
2- Salvex inc.	923 134,28 \$
3- Les entreprises Daniel Robert inc.	924 335,76 \$
4- Paysagiste Promovert inc.	978 498,19 \$
5- Les Terrassements Multi-Paysages inc.	982 633,67 \$
6- Excavation E.S.M. inc.	1 033 242,91 \$
7- Lanco Aménagement inc.	1 106 720,61 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	757 272,03 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation)</i>	161 496,14 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	21,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	4 366,11 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,47 %

L'écart de 21,3% entre la dernière estimation réalisée et le plus bas soumissionnaire s'explique principalement par le fait que le secteur de la construction connaît une effervescence qui rend imprévisible la disponibilité et prix des matériaux et des équipements.

Il importe de mentionner qu'au bordereau de soumission, les plus grands écarts avec la dernière estimation se retrouve aux items suivants:

- Appareil de jeu : Cet item représentent à lui seul 89 % du dépassement des coûts par rapport à l'estimation;
- Frais généraux de chantier incluant l'administration et profits;

- Cautionnement et assurances;
- Pavage en asphalte : Le coût de cet item est soumissionné au double de notre estimation. Le coût de l'asphalte augmente de façon exponentielle depuis quelques années, ce qui rend ardu l'estimation de cet item.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000 \$, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

Contingences :

Montant : 55 126,09\$ taxes incluses.

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux. Ces contingences (6%) correspondent au pourcentage recommandé pour un contrat de complexité moyenne.

Incidences :

Laboratoire : 14 601,94 \$  
 Caractérisation en pile: 6 000,00 \$  
 But de soccer : 4 000,00 \$

**Total : 24 601,94 \$**

Grand total :

Entrepreneur : 918 768,17 \$  
 Contingences: 55 126,09 \$  
 Incidences : 24 601,94 \$

**Total : 998 496,20 \$**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser de 911 760,12 \$ net de ristourne.  
 La dépense est assumée à 6,4 % par la Ville centre et à 93,6% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

Le budget de 57 933,00\$ net de ristournes (63 444,19\$ taxes incluses) dans le cadre du PRVPL pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021-2025 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2022	2023	2024	Ultérieur	Total
34375-Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL)	58	-	-	-	58

19-014 Travaux et acquisitions d'immeubles visant réfection et verdissement parcs locaux  
 CM19 0229

La balance 853 827,12 \$ net de ristourne sera assumée par l'arrondissement par les règlements RCA16-E150, RCA17-E159, RCA20-E181 et RCA21-E187.

## **MONTRÉAL 2030**

### Section A – Plan stratégique Montréal 2030

Le réaménagement du parc Jeanne-Lapierre contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui a trait aux priorités suivantes :

- Priorité 9. Consolider un **filet social fort**, favoriser le **lien social** et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire :

Ces projets permettront d'offrir des installations récréatives de proximité où les personnes de tous âges peuvent profiter des installations et où les gens peuvent échanger.

- Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins :

La mise à jour et la bonification de l'éclairage du parc augmentera le sentiment des utilisateurs.

### Section B – Test climat

Omission de quantification

### Section C – ADS+

La sécurité des femmes: L'aménagement du parc et principalement l'éclairage des sentiers permettront à d'avantage de femmes et de personnes non binaires d'y circuler le soir.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non réalisation de ce projet ne permettra pas de répondre aux besoins des usagers du parc, notamment ceux ayant répondu au sondage.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un sondage a été effectué en octobre 2021.

Des activités de communication seront réalisées afin d'informer les citoyens des travaux à venir.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux: mai 2022

Fin des travaux : septembre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Martine HÉBERT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dominique LEMAY, 21 mars 2022

Julie BOISVERT, 18 mars 2022

Martine HÉBERT, 17 mars 2022

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie BOURE  
Architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-18





**Dossier # : 1226183004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. au montant de 289 923,83\$, taxes incluses, pour Fourniture, plantation, arrosage et entretien de 225 arbres publics 2022-2024 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense totale de 313 117,74 \$, taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents de la soumission numéro PARC22-14 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

- d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 225 arbres publics pour les années 2022-2024 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 289 923,83\$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-14 ;
- d'autoriser une dépense totale de 313 177,74\$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet ;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-17 14:01

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226183004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. au montant de 289 923,83\$, taxes incluses, pour Fourniture, plantation, arrosage et entretien de 225 arbres publics 2022-2024 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense totale de 313 117,74 \$, taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents de la soumission numéro PARC22-14 (2 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a comme objectif de planter 1500 arbres pour l'année 2022, de façon à participer à l'effort de l'Agglomération de Montréal de faire passer l'indice de canopée de 20% à 25% d'ici 2025. Ce contrat de 225 plantations s'inscrit dans cet objectif de plantation et permettra également à l'arrondissement d'accéder au maximum de subvention dans le cadre du programme de l'Agrile du Frêne géré par le Service des Grands Parcs..

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1214281014, CA21 30 06 0171, adopté le 1er juin 2021 par le conseil d'arrondissement. Octroi d'un contrat à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 329 144,68 taxes incluses \$ pour des travaux de plantation, arrosage et entretien de 300 arbres pour 2021-2024 et autorisation d'une dépense de 355 476,25 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC.SP21-04 (4 soumissionnaires).

**DESCRIPTION**

Ce contrat externe porte sur la fourniture et la plantation de 225 arbres en 2022, de leur arrosage et entretien pour les années 2022 à 2024.

**JUSTIFICATION**

Dans le cadre de l'appel d'offres, deux firmes ont déposé une soumission. Celles-ci ont été jugées conformes :

**Contrat : Fourniture, plantation, arrosage et entretien de 225 arbres publics pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles / PARC22-14**

SOUSSIONNAIRES CONFORMES		Total sans contingences (Taxes incluses)
Premier rang	<b>Pépinière Jardin 2000 inc.</b>	289,923.83 \$
Deuxième rang	Urbex Construction inc.	470,502.13 \$
Troisième rang		0.00 \$
Quatrième rang		0.00 \$
<b>Coûts moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</b>		190,106.49 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		-34.43%
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)</b>		-289,923.83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		-100.00%
<b>Écart entre la plus basse conforme (\$) et l'estimation professionnels (la plus basse conforme - estimation)</b>		27,612.97 \$
Écart entre la plus basse conforme (\$) et l'estimation professionnels (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		10.53%
<b>Écart entre la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)</b>		180,578.30 \$
Écart entre la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		62.28%

Le montant de la dernière estimation réalisée est de 262 310,86\$ taxes incluses.

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée est de 27 612,97\$ , soit: 10,53%.

Globalement, l'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée peut être expliqué par le contexte actuel.

Considérant ces informations et que l'écart soit favorable à la Ville, la Division de conception des parcs et foresterie urbaine recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

##### Coûts taxes incluses Coûts net

Contrat: 289 923,83\$ 264 739,10\$

Contingences: 14 496,19\$ 14 496,19\$

Incidences: 8 697,72\$ 8 697,72\$

**Total: 313 117,74\$ 285 918,23\$**

Contingences (5% du montant soumis) :

**Total: 14 496,19\$** taxes incluses

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la déroulement du mandat. Ces contingences correspondent au pourcentage recommandé pour un contrat de complexité normale.

Incidences (3% du montant soumis) :

**Total: 8 697,72\$** taxes incluses

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la déroulement du mandat. Ces incidences pourraient servir pour des autres services techniques et des achats horticoles non prévus au contrat.

Le coût maximal de ce contrat est de **313 117,74\$** taxes, contingences et incidences incluses. Le tout sera financés à 100% par le programme de la forêt urbaine.

## **MONTRÉAL 2030**

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats Montréal 2030 et aux engagements aux changements climatiques (action 2 et 19 du Plan Climat). Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de l'octroi de ce présent contrat retarderait les activités de plantation de l'arrondissement et pourrait mettre à risque l'atteinte de l'objectif d'obtenir le maximum de subvention. Le report de l'octroi de ce contrat aurait également un impact quant au choix et à la disponibilité des végétaux, particulièrement dans le contexte actuel.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un mois avant le début de la plantation, l'entrepreneur transmettra des avis de plantation, sous forme de lettre à l'occupant ou résident, là où il va y avoir une plantation d'arbre fait par ce dernier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du mandat: 01 mai 2022

Fin du mandat: 30 juin 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuée, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 16 mars 2022  
Julie BOISVERT, 16 mars 2022

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Cécile PAQUETTE  
agent(e) technique en horticulture et  
arboriculture

#### ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-15



**Dossier # : 1226183009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Paysagiste Promovert inc au montant de 218 639,91 \$, taxes incluses, pour le parc Armand-Bombardier - Terrassement, engazonnement et éclairage du terrain de basketball et autorisation d'une dépense totale de 238 631,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents de la soumission numéro PARC22-08 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat à Paysagiste Promovert inc. au montant de 218 639,91 \$ taxes incluses pour le terrassement, engazonnement et éclairage du terrain de basketball au parc Armand-Bombardier, conformément à l'appel d'offres public PARC22-08 (4 soumissionnaires) ;
- D'autoriser une dépense de 238 631,10 \$ contingences, incidences et taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-29 12:48

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1226183009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Paysagiste Promovert inc au montant de 218 639,91 \$, taxes incluses, pour le parc Armand-Bombardier - Terrassement, engazonnement et éclairage du terrain de basketball et autorisation d'une dépense totale de 238 631,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents de la soumission numéro PARC22-08 (4 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des travaux de terrassement et d'engazonnement sont nécessaires au pourtour du pavillon de parc nouvellement réalisé (2020-2021). Une butte de terre battue, issue des travaux d'excavation du pavillon et localisée à proximité de celui-ci doit être reprofilée pour rencontrer les objectifs suivants:

- création d'un «amphithéâtre naturel » en orientant les pentes de la moitié sud de la butte vers la grande place aménagée et vers le mur de projection du pavillon;
- aplanissement d'un talus, près du boulevard Armand-Bombardier, afin de permettre la mise en place d'une patinoire extérieure.

L'arrondissement de Rivière des Prairies Pointe aux Trembles désire octroyer un contrat pour l'exécution de ces travaux d'aménagement et y inclure l'éclairage du terrain de basketball localisé dans le même secteur. L'électrification nécessaire à la mise en place d'une station de vélos BIXI est également incluse dans ce contrat.

Un appel d'offres avait été lancé en automne 2021 pour les travaux de reprofilage et engazonnement du talus. La plus basse soumission conforme dépassait de façon non justifiable l'estimation budgétaire pour ce projet. Pour cette raison, aucune suite n'avait été donné à cet appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21\_3010\_0301 AUTORISATION - DE NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM21-15 - EXÉCUTION - TRAVAUX - REPROFILAGE - TALUS EXISTANT - FOURNITURE - POSE - PLAQUES DE GAZON - INTÉRIEUR - LIMITES - CHALET DU PARC ARMAND-BOMBARDIER

**DESCRIPTION**

Les travaux d'aménagement du parc comprennent:

- Le terrassement des sols à proximité du pavillon, plus précisément le remodelage et l'engazonnement de la butte qui servira d'amphithéâtre naturel pour les événements dans le secteur;
- L'éclairage du terrain de basketball (fourniture et installation de deux mâts d'éclairage);
- Le déplacement d'un lampadaire situé près de l'espace scène et qui nuit aux manoeuvres du camion de livraison de la scène;
- L'électrification en vue d'accueillir une station de vélos BIXI.

## JUSTIFICATION

Conformément aux plans et devis de la soumission PARC22-08, Paysagiste Promovert inc a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés. La période d'appel d'offres public s'est étalée du 28 février au 23 mars 2022.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences -8% (avec taxes)	Total (avec taxes)
Paysagiste Promovert inc.	218 639,91 \$	17 491,19 \$	236 131,10 \$
Les Entreprises Daniel Robert	225 200,38 \$	18 016,03 \$	243 216,41 \$
E2R inc	254 292,51 \$	20 343,40 \$	274 635,91 \$
Urbex Construction inc	268 524,11 \$	21 481,93 \$	290 006,04 \$
Dernière estimation réalisée	222 235,00 \$	17 778,80 \$ (8%)	240 013,80 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			260 997,37 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			10,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-3 882,70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-1,6 %

### Contingences :

Montant : 17 491,19 \$ \$

Ce montant correspond à 8% de la valeur du contrat et sert à couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux.

### Incidences

Montant : 2 500 \$ pour contrôle des matériaux

### Évaluation du rendement des adjudicataires



Tel que spécifié par l'encadrement administratif sur l'évaluation des fournisseurs (C-OG-APP-D-21-001), une évaluation de risque a été effectuée pour ce contrat et le résultat du questionnaire d'évaluation n'identifie pas de risque significatif : le résultat total est de moins de 30 points et aucun des critères n'est noté à 10 points. L'évaluation de rendement du fournisseur n'est donc pas requise.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **Grand total (avec taxes):**

Entrepreneur: 236 131,10 \$

Contingences: 17 491,19 \$

Incidences: 2 500 \$ (montant provisionnel)

**Total:** 238 631,10 \$

Le coût maximal de ce projet est de 238 631,10 \$ taxes incluses. Ce projet sera financé à 100 % par l'Arrondissement par les règlements d'emprunts RCA16-E150, RCA17-E159, RCA20-E181 et RCA21-E187.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Les projets prévus contribueront à accroître la protection de l'environnement en assurant la conservation des milieux naturels et la résilience de la Ville face aux effets des changements climatiques.

### **Section A – Plan stratégique Montréal 2030**

Le réaménagement du parc Armand-Bombardier contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui a trait à l'enracinement de la nature en ville en mettant la biodiversité et les espaces verts au coeur de la décision.

### **Section B – Test climat**

Omission de quantification

### **Section C – ADS+**

La sécurité des femmes: L'aménagement du parc et principalement l'ajout d'éclairage permettront à davantage de femmes et de personnes non binaires d'y circuler le soir.

Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le pourtour du pavillon de parc doit être engazonné puisqu'il est actuellement en terre battue. Le parc est très achalandé et des activités sont planifiées à l'automne 2022.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Des retards potentiels dans la chaîne d'approvisionnement pourraient avoir un impact sur le délai des travaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des annonces pourront être publiées par divers canaux de communication de l'Arrondissement, et une affiche de chantier sera installée sur le site.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux: Mai 2022

Fin des travaux: Août 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Martine HÉBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 29 mars 2022

Joseph ARAJ, 28 mars 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique BARIL  
architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-28



**Dossier # : 1227960003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de service à l'entreprise Axia Services, au montant de 215 766,68, taxes incluses. Autoriser une dépense de 219 236,35 \$ taxes incluses pour l'entretien ménager de la Maison du citoyen, du 1er mai 2022 au 30 avril 2024 - Appel d'offres public no 22-19114 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, soit au montant de 215 766,68 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager de la Maison du citoyen, pour une durée de deux ans, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2024. Appel d'offres public numéro 22-19114. (2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 219 236,35 \$ taxes incluses, à cet effet

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

De procéder à une évaluation de rendement de la compagnie Axia Services.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-29 10:50

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227960003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de service à l'entreprise Axia Services, au montant de 215 766,68, taxes incluses. Autoriser une dépense de 219 236,35 \$ taxes incluses pour l'entretien ménager de la Maison du citoyen, du 1er mai 2022 au 30 avril 2024 - Appel d'offres public no 22-19114 (2 soumissionnaires)

**CONTENU****CONTEXTE**

Jusqu'au 30 avril 2022, un contrat d'entretien ménager pour la Maison du citoyen est en cours avec l'entreprise Axia Services. À notre demande, le 10 janvier 2022, un appel d'offres public a été déposé dans le SEAO par le service de l'approvisionnement pour doter l'arrondissement d'un contrat d'entretien ménager d'une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 30 avril 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 3003 0043** D'octroyer un contrat, d'une durée de deux (2) ans à la firme Axia Services, au montant de 244 573,67 \$, taxes incluses pour l'entretien ménager de la Maison du citoyen de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le tout conformément à l'appel d'offres public 20-18021 (2 soumissionnaires). (GDD - 1202468008)

**DESCRIPTION**

Le contrat d'entretien ménager à la Maison du citoyen est d'une durée de deux (2) ans. Ce contrat débutera le 1er mai 2022 et se prolongera jusqu'au 30 avril 2024. Il est prévu dans l'appel d'offres, les travaux réguliers d'entretien ménager, les travaux de grand ménage, des travaux d'entretien d'urgence et en cas d'imprévus

**JUSTIFICATION**

Au total, dix compagnies ont été preneurs du cahier de charges dans SEAO. De ce nombre, deux seulement ont déposé une soumission et les deux soumissions sont conformes. Il s'agit d'Axia services et Mauricio Zepeda Entretien Ménager.

SOUSSIONNAIRES	ENTRETIEN RÉGULIER POUR 24 MOIS	GRAND MÉNAGE 1 FOIS/ ANNÉE	TAUX HORAIRE 250 H /APPELS D'URGENCE	PRIX TOTAL AVANT LES TAXES	PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES
Axia Services	174 792,00 \$	5 872,00 \$	7 000,00 \$	187 664,00 \$	215 766,68 \$
Entretien Ménager Zepeda	290 347,20 \$	10 000,00 \$	14 250,00 \$	314 597,20 \$	361 708,13 \$
Coût moyen des soumissions reçues	232 569,60 \$	7 936,00 \$	10 625,00 \$	251 130,60 \$	288 737,41 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	24,8 %	26,0 %	34,1 %	25,3 %	25,3 %
Estimation des professionnels internes basée sur l'historique d'un an.	251 795,64 \$	6 883,41 \$	7 987,41 \$	266 666,46 \$	306 599,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	66,1 %	70,3 %	103,6 %	67,6 %	67,6 %
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$)	77 003,64 \$	1 011,41 \$	987,41 \$	79 002,46 \$	90 833,10 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%)	30,6 %	14,7%	12,4 %	29,6 %	29,6 %

L'analyse de conformité administrative de la soumission conforme la plus basse, Axia Services, avec un prix soumis de 215 766,68 \$ incluant les taxes, a été réalisée par le Service de l'approvisionnement et l'analyse technique par l'arrondissement.

L'écart pourrait se justifier par l'absence de bâtiments comparables dans l'arrondissement pour des services semblables. L'estimation a été faite à partir de plusieurs sources d'informations :

- D'une part, les informations recueillies du précédent appel d'offres avec des ajustements pour actualiser les données recueillies;
- D'autre part, les coûts de base mensuels ont également été estimés en utilisant des taux horaires de plusieurs appels d'offres octroyés à la ville.

L'analyse et l'évaluation des soumissions est présentée dans l'intervention du service de l'approvisionnement.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La soumission déposée par Axia Services est de 215 766,68 \$ incluant taxes.

2022 : 63 533,33 \$ (avant taxes); 73 047,45 \$ incluant taxes  
2023 : 95 875,55 \$ (avant taxes); 110 232,91 \$ incluant taxes  
2024 : 31 272,88 \$ (avant taxes); 35 955,99 \$ incluant taxes

Autoriser une dépense de 219 236,35 \$ toutes taxes incluses, en tenant compte d'une indexation de 2,6% annuellement pour les appels d'urgence et d'une indexation de 3,24% pour le Grand ménage et les coûts mensuels.

La dépense est prévue au budget de fonctionnement de l'arrondissement au compte:

2424.0010000.303703.01301.55401.014712

## **MONTRÉAL 2030**

Le matériel, les fournitures, les produits sanitaires et les équipements répondent aux normes Écologo et auront de faibles impacts environnementaux.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du contrat permettra le maintien de la prestation de services de l'entretien ménager de la maison du Citoyen

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dès la signature de la résolution par le conseil d'arrondissement, l'adjudicataire sera informé par courriel que le contrat d'entretien ménager de la maison du citoyen lui est adjugé. Le soumissionnaire non retenu sera également informé par courriel

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dès l'adjudication du contrat, l'adjudicataire devra fournir suivants la réception de l'avis d'adjudication, les documents suivants :

- La liste des produits d'hygiène et de désinfection qui seront utilisés pour le service de nettoyage de la maison du Citoyen ainsi que leurs fiches technique et signalétique SIMDUT;
- Liste du personnel qui est appelé à l'entretien de la Maison du citoyen;
- Certificat d'assurance responsabilité à jour.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis LAROCQUE  
chef de division des ressources financières et  
matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2022-02-24

**Dossier # : 1226183005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat-cadre pour des services techniques d'abattage d'arbres publics d'une durée d'une année, pour une dépense maximale de 130 703,58\$ (taxes incluses), conformément à l'appel d'offres public 22-19126, avec la firme "Arboriculture de Beauce Inc." pour un montant de 31 600,88\$ (taxes incluses) et la firme "9187-8447 Québec Inc. (Service d'entretien d'arbres VIAU)" pour montant de 99 102,70\$ (taxes incluses) et autorisation d'une dépense totale de 150 309,12\$ (taxes et variations de quantités incluses) avec la possibilité d'une prolongation du contrat de 12 mois.

Il est recommandé :

- d'octroyer un contrat-cadre, d'une durée d'un an (1 année) pour des services techniques d'abattage d'arbres publics à la firme "Arboriculture de Beauce Inc." pour un montant de 31 600,88\$ (taxes incluses) taxes incluses et à la firme "9187-8447 Québec Inc. (Service d'entretien d'arbres VIAU)" pour montant de 99 102,70\$ (taxes incluses);
- d'autoriser une dépense totale de 150 309,12\$ (taxes et variations de quantités incluses);
- d'autoriser les dépenses pour les différents mandats soumis conformément aux règles de délégation administrative en vigueur et applicables aux contrats cadres, tel que le prévoit notamment l'article 15.1 du règlement numéro RCA08-30029;
- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement, en fonction des besoins à combler.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-28 18:27

**Signataire :**

Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement





**IDENTIFICATION** **Dossier # :1226183005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat-cadre pour des services techniques d'abattage d'arbres publics d'une durée d'une année, pour une dépense maximale de 130 703,58\$ (taxes incluses), conformément à l'appel d'offres public 22-19126, avec la firme "Arboriculture de Beauce Inc." pour un montant de 31 600,88\$ (taxes incluses) et la firme "9187-8447 Québec Inc. (Service d'entretien d'arbres VIAU)" pour montant de 99 102,70\$ (taxes incluses) et autorisation d'une dépense totale de 150 309,12\$ (taxes et variations de quantités incluses) avec la possibilité d'une prolongation du contrat de 12 mois.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent contrat consiste à effectuer des abattages d'arbres dangereux, déperissants ou morts sur l'ensemble de l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointes-Aux-Trembles. En effet, l'arrondissement a sur son territoire un nombre important de frênes morts, notamment dans ses nombreux boisés et dans les ruelles, difficilement accessibles par les équipes internes. Pour une question de sécurité, l'arrondissement doit procéder à l'abattage de ces arbres pour protéger la population et les infrastructures. Par manque de ressources, humaines et matérielles, les équipes internes ne sont pas en mesure de répondre à la demande. L'Arrondissement souhaite ainsi octroyer un contrat-cadre, afin de pouvoir procéder à plusieurs mandats d'abattage, principalement, mais non exclusivement, en boisés et en ruelles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

Le présent contrat-cadre consiste à retenir les services d'abattage d'arbres morts ou dangereux, situés majoritairement en ruelles et en boisés. Les travaux consistent à assurer l'ensemble des opérations d'abattage, de débardage, de déchiquetage, de transport du bois vers les sites de dépôt désignés, la disposition de tous les débris et résidus résultant des travaux et le nettoyage des lieux. Les travaux seront réalisés à partir du mois d'avril 2022 et pourraient se poursuivre jusqu'au mois de décembre 2022.

Le contrat-cadre est divisé en 2 lots:

- 1) Le lot 1 est attribué à un entrepreneur certifié Hydro Québec pour l'abattage des arbres sous les fils électriques ;
- 2) Le lot 2 est attribué à un entrepreneur pour des travaux ne nécessitant pas la certification Hydro Québec.

La possibilité de prolongation du contrat-cadre, des firmes Arboriculture de Beauce inc. et 9187-8447 Québec Inc. (Service d'entretien d'arbres VIAU), respectivement pour les lots 1 et 2, pourraient avoir lieu pour l'année 2023. Cette option est définie à l'article 2.03 de l'appel d'offres 22-19126.

À noter que le présent contrat n'est pas assujéti à l'obligation d'obtenir l'autorisation de l'AMP, vue sa nature.

## JUSTIFICATION

L'appel d'offres public a été préparé par le Service de l'approvisionnement. La période d'appel d'offres s'est déroulée du 9 février 2022 au 1er mars 2022. Un total de 6 soumissionnaires potentiels ont commandé le cahier des charges sur SÉAO. Conformément aux documents d'appel d'offres de la soumission 22-19126, sur les 4 soumissions reçues, 3 ont été retenus et jugées conforme administrativement.

Tableau de comparaison des soumissionnaires:

### LOT 1:

Contrat : _____ SP.22-01 _____		
SOUSSIONNAIRES LOT 1 (HQ)		Total sans contingences (Taxes incluses)
Premier rang	<b>Émondage Martel</b>	31 129,48 \$
Deuxième rang	Arboriculture de Beauce	31 600,88 \$
Troisième rang		0,00 \$
Quatrième rang		0,00 \$
<b>Coûts moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</b>		31 365,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		0,76%
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b> <b>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</b>		-31 129,48 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		-100,00%
<b>Écart entre la plus basse conforme (\$) et l'estimation professionnels</b> <b>(la plus basse conforme - estimation)</b>		-51 365,08 \$
Écart entre la plus basse conforme (\$) et l'estimation professionnels (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		-62,26%

<b>Écart entre la deuxième plus basse (\$)</b> <b>(la deuxième plus basse – la plus basse)</b>	471,40 \$
Écart entre la deuxième plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1,51%

**LOT 2:**

Contrat : _____ SP.22-01 _____		
SOUMISSIONNAIRES LOT 2		Total sans contingences (Taxes incluses)
Premier rang	Viau	99 102,70 \$
Deuxième rang	Arboriculture de Beauce	109 622,91 \$
Troisième rang		0,00 \$
Quatrième rang		0,00 \$
<b>Coûts moyen des soumissions reçues</b> <b>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</b>		104 362,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		-4,80%
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b> <b>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</b>		-99 102,70 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		-100,00%
<b>Écart entre la plus basse conforme (\$) et l'estimation professionnels</b> <b>(la plus basse conforme – estimation)</b>		-31 120,86\$
Écart entre la plus basse conforme (\$) et l'estimation professionnels (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>		-23,90%
<b>Écart entre la deuxième plus basse (\$)</b> <b>(la deuxième plus basse – la plus basse)</b>		10 520,21 \$
Écart entre la deuxième plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		10,62%

Pour le lot 1, le plus bas soumissionnaire n'a pas démontré la conformité technique par sa liste d'équipement qu'il a fourni au moment du dépôt de la soumission, qu'il pourrait réaliser le travail et les exigences demandées selon l'Appel d'Offres de Service Régie # 22-19126 (SP.22-01), "Fourniture de service pour l'abattage d'arbres en rue, ruelle, parc et boisé pour le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles", page 24 section 1.07.21, "Équipement".

Toujours pour le lot 1, le second soumissionnaire qui est le deuxième plus bas, a démontré la conformité technique pour ce qui est de l'équipement et la machinerie nécessaire pour exécuter les travaux dans les endroits exigus ou enclavés, selon l'Appel d'Offre 22-19126 (SP.22-01) cité plus haut.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'un contrat-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services techniques d'abattage d'arbres publics. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine qui assurera la gestion des dits services. Ce contrat-cadre sera financé à 100% par l'arrondissement.

La Direction des services administratifs et du greffe s'assurera de la disponibilité des crédits.

Chacun des mandats confiés à la firme devront faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre.

Les dépenses pour les services techniques d'abattage d'arbres publics représenteront un coût maximal de 150 309,12\$ pour 2022.

### **Coûts taxes incluses**

LOT 1: 31 600,88\$

LOT 2: 99 102,70\$

Variations de quantités: 19 605,54\$

---

**Total: 150 309,12\$**

Il y a possibilité d'une option de prolongation de 12 mois pour l'année 2023 pour un montant de:

### **Coûts taxes incluses**

LOT 1: 36 763,26\$

LOT 2: 100 350,18\$

---

**Total: 137 113,44\$**

## **MONTRÉAL 2030**

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats Montréal 2030, voir la grille d'analyse en pièce jointe

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de cette décision pourrait entraîner des retards additionnels importants quant aux travaux d'abattage et ainsi avoir un impact sur la sécurité de la population et des infrastructures.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des activités de communication seront effectuées avant la réalisation des travaux de façon à informer les riverains.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux: Mi avril 2022  
Fin des travaux: Décembre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de la vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 28 mars 2022  
Julie BOISVERT, 28 mars 2022  
Martine HÉBERT, 25 mars 2022

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cécile PAQUETTE  
agent(e) technique en horticulture et  
arboriculture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-25



**Dossier # : 1226183003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat gré à gré à la Pépinière Y.Yvon Auclair et fils enr. au montant de 95 486.74 \$, taxes incluses, pour fourniture d'arbres en pépinière externe - Plantations en régie 2022 et autorisation d'une dépense totale de 103 125.68 \$, taxes, contingences et incidences incluses, contrat numéro PARC22-11 (4 offres de services).

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Pépinière Y.Yvon Auclair et fils enr. au montant de 95 486.74 \$ taxes incluses pour la Fourniture d'arbres - Plantations en régie. Contrat PARC22-11 ;
- D'autoriser une dépense de 103 125.68 \$, taxes, contingences et incidences incluses ;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-21 12:55

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226183003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat gré à gré à la Pépinière Y.Yvon Auclair et fils enr. au montant de 95 486.74 \$, taxes incluses, pour fourniture d'arbres en pépinière externe - Plantations en régie 2022 et autorisation d'une dépense totale de 103 125.68 \$, taxes, contingences et incidences incluses, contrat numéro PARC22-11 (4 offres de services).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement Rivière des Prairies - Pointe aux Trembles a comme objectif de planter 700 arbres en régie pour l'année 2022. Afin d'atteindre cet objectif, nous devons faire une première demande d'achat d'arbres en pépinière externe pour les plantations planifiées ce printemps.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1214281011 CA21 30 05 0134 adopté le 4 mai 2021  
 Octroyer un contrat gré à gré à la firme Pépinière Y.Yvon Auclair et fils enr. au montant de 84 771,07 \$, taxes incluses pour la Fourniture d'arbres - Plantations en régie. Contrat de gré à gré numéro PARC SP21-10 (2 offres de services). D'autoriser une dépense de 97 486,73 \$, taxes incluses, à cet effet

**DESCRIPTION**

Les plantations des arbres de rues et de parcs ont été planifiées pour la saison estivale et les travaux seront faits par nos équipes à l'interne. Les arbres achetés en pépinière seront additionnés aux arbres fournis par la pépinière municipale.

**JUSTIFICATION**

Dans le cadre du processus de gré à gré, 5 invitations à soumissionner ont été envoyées. Quatre offres de services ont été reçues et jugées conformes.

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)	Total d'arbres fournis
Pépinière Y.Yvon Auclair et fils enr.	<b>95 486.74 \$</b>	<b>298</b>
Pépinière Abbotsford	50 445.28 \$	177
Pépinière Rougemont	48 393.11 \$	225



Pépinière Dominique Savio Ltée	21 354.85 \$	95
Dernière estimation réalisée	89 281.54 \$	pour 298 arbres
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>	6205.20\$	
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	+ 7%	

Le présent dossier vise à retenir l'offre de services reçue de la pépinière Y.Yvon Auclair et fils enr. qui nous offre la totalité des arbres demandés, 298 arbres sur 298 demandés soit 100% de la commande.

La deuxième offre de services reçue de la pépinière Abbotsford n'offre que 177 arbres sur 298 demandés soit 59% de la commande.

La troisième offre de services reçue de la Pépinière Rougemont n'offre que 225 arbres sur 298 demandés soit 76% de la commande. Sur ces 225 arbres, 62 arbres nous sont offerts à un calibre inférieur que celui demandé, soit inférieur à 45mm.

La quatrième offre de service reçue de la pépinière Dominique Savio n'offre que 95 arbres sur 298 demandés soit 32% de la commande.

La comparaison des quatre offres de services est donc difficile car les prix varient d'une espèce à l'autre, l'analyse est donc basée sur les quantités offertes versus les quantités demandées.

Il importe également de préciser qu'en raison de la COVID et des nombreux projets, nous constatons une hausse des prix des végétaux ce qui peut expliquer en partie l'écart entre l'estimation initiale de l'arrondissement et l'offre de services reçue.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant

Taxes incluses Montant net

Contrat : 95 486.74 \$ 87 192.12 \$

Contingences: 7638.94 \$ 6975.37 \$

Grand total : 103 125.68 \$ 94 167.49 \$

Contingence ( 8 % du montant soumis )

Total: 7638.94 \$ taxes incluses

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la déroulement du mandat ou bonifier la commande existante des arbres manquants.

Le coût maximal de ces biens et services est de 103 125.68 \$ taxes incluses. Ces biens et services seront financés 100% par l'arrondissement.

## MONTREAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques (actions 2 et 19 du Plan climat).

Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de l'octroi du contrat retarderait les activités de plantation de l'arrondissement et limiterait également le choix et la disponibilité des végétaux. Le tout mettrait à risque l'atteinte des objectifs de verdissement de l'arrondissement.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du mandat : Mai 2022

Fin du mandat : Juillet 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline SCHEFFER  
inspecteur(trice) en horticulture et  
arboriculture

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-18





**Dossier # : 1226183008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat de gré à gré à Pépinière Jardin 2000 au montant de 82 005,92 \$, taxes incluses, pour Fourniture, plantation, arrosage et entretien de 120 arbres en contenants et 50 arbustes (2022-2023) pour un projet de plantation au parc Armand-Bombardier et autorisation d'une dépense totale de 86 106,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC22-17 (2 offres de services).

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat à Pépinière Jardin 2000 au montant de 82 005.92 \$, taxes incluses, pour le projet de plantation de 120 arbres et 50 arbustes incluant leur fourniture, plantation, arrosage et entretien dans le parc Armand-Bombardier ;
- D'autoriser une dépense de 86 106,22\$ contingences, incidences et taxes incluses ;
- D'autoriser les virements de crédits nécessaires;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-29 12: 46

**Signataire :**

Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226183008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat de gré à gré à Pépinière Jardin 2000 au montant de 82 005,92 \$, taxes incluses, pour Fourniture, plantation, arrosage et entretien de 120 arbres en contenants et 50 arbustes (2022-2023) pour un projet de plantation au parc Armand-Bombardier et autorisation d'une dépense totale de 86 106,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC22-17 (2 offres de services).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc Armand-Bombardier comporte un petit boisé à l'intersection des avenues Charles-Renard et Octave-Pelletier et ce jusqu'au nord du boulevard Gouin Est. En 2021, le boisé a subi une importante opération d'abattage afin de le sécuriser les cours arrières des citoyens qui demeurent sur la 25e avenue et le sentier lumineux du parc qui le traverse du sud au nord. Au total, plus de 223 frênes morts ont été abattus. En plus de grandes trouées dues aux abattages, les essences arborescentes résiduelles sont peu diversifiées et les arbustes indigènes limités par la présence compétitive des plantes exotiques envahissantes, tel que le nerprun. Afin d'augmenter la résilience du boisé et d'éviter l'augmentation de la présence d'espèces envahissantes, il est fortement recommandé d'augmenter sa diversité en essences arborescentes et arbustives.

Pour ce faire, l'arrondissement a reçu une subvention de l'ordre de 69 800 \$ d'Hydro-Québec. En effet, dans le cadre de son Programme de mise en valeur intégrée (PMVI), Hydro-Québec verse à des organismes admissibles un montant pouvant représenter une forme de compensation suite à la construction de nouvelles installations de transport d'électricité. Dans le présent dossier, concernant le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, les travaux de construction sont associés au raccordement de la station d'épuration J.R. Marcotte au réseau de transport à 315 kV d'Hydro-Québec, sur une longueur de 385 mètres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1216183018, CA21 3012 0348, adopté le 7 décembre 2021 :Adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et accepter la somme allouée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI).

**DESCRIPTION**

Les travaux prévus comprennent le reboisement dans le plus grand secteur du boisé affecté par les abattages de 2021. Le projet visera plus précisément la plantation de 60 conifères,

60 feuillus et 50 arbustes indigènes en respectant la biodiversité par traits fonctionnels. Le projet comprend également l'entretien et la garantie des végétaux et ce, pour une durée de 1 an.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus de gré à gré, quatre invitations à soumissionner ont été envoyées. Deux soumissions ont été reçues et jugées conformes.

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>TOTAL (taxes incluses)</b>
<b>1- Pépinière Jardin 2000</b>	<b>82 005,92\$</b>
2- Entreprises RoseNeige	88 415,78\$
Dernière estimation réalisée (\$)	68 250,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation)</i>	13 755,92 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	20,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	6409,86 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,82 %

L'écart de 20,2% entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation interne s'explique essentiellement par une forte augmentation des prix des végétaux et de la machinerie.

Considérant l'importance de planter cette année, suite à l'opération d'abattage de l'an dernier, et pour éviter une éventuelle rupture de stock au niveau des végétaux et une augmentation des prix encore plus élevée à l'automne, l'octroi de ce mandat à la Pépinière Jardin 2000 est recommandé.

### Contingences :

Montant : 4 100,30 \$

Ce montant correspond à 5 % de la valeur du contrat et sert à couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### Grand total (avec taxes):

Entrepreneur: 82 005,92 \$

Contingences: 4 100,30 \$

**Total:** 86 106,22 \$

Le coût maximal de ce projet est de 86 106,22 \$ taxes incluses.

L'arrondissement bénéficie d'une subvention de Hydro-Québec (PMVI) de l'ordre de 69 800 \$. Le reste sera financé par l'Arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle notamment en ce qui a trait à :

- l'enracinement de la nature en ville en mettant la biodiversité et les espaces verts au coeur de la décision ;
- l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal ;
- la réduction des espèces exotiques envahissantes.

Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Devant le refus de cette adhésion, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles ne pourra procéder à la plantation et au reboisement du boisé du parc Armand-Bombardier. Le tout aurait comme impact d'entraîner la propagation des espèces envahissantes dans les secteurs visés du boisé et ainsi des problématiques reliées à la sécurité des usagers.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Au plus tard 90 jours après la fin des travaux, l'arrondissement inaugurera le tout en présence des représentants d'Hydro-Québec et des médias locaux afin de souligner la contribution d'Hydro-Québec à la réalisation de ce projet. Une plaque permanente sera apposée pour rappeler la contribution d'Hydro-Québec.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux de plantation : Mai 2022

Fin des travaux : Juin 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 17 mars 2022  
Joseph ARAJ, 17 mars 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique BARRETTE  
ingenieur(e) forestier

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-17





**Dossier # : 1162726034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une dépense additionnelle de 19 679,99 \$, taxes incluses au contrat accordé à l'entreprise Solmatech Inc., pour des services professionnels en caractérisation environnementale et géotechnique faisant passer la valeur totale du contrat à 296 525,99 \$, taxes incluses. Appel d'offres RP-16-PARC-19.

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle au contrat octroyé à la firme Solmatech inc, au montant de 19 679,99 \$, taxes incluses pour les services professionnels additionnels en caractérisation environnementale et géotechnique dans divers parcs de l'arrondissement, et faisant passer la dépense totale du contrat de 276 846,00 \$ à 296 525,99 \$ taxes incluses. Appel d'offres RP-16-PARC-19.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-25 13:14

**Signataire :**

Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1162726034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une dépense additionnelle de 19 679,99 \$, taxes incluses au contrat accordé à l'entreprise Solmatech Inc., pour des services professionnels en caractérisation environnementale et géotechnique faisant passer la valeur totale du contrat à 296 525,99 \$, taxes incluses. Appel d'offres RP-16-PARC-19.

**CONTENU****CONTEXTE**

La firme Solmatech inc a été retenue pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de la réalisation de divers projets d'aménagement de parcs dans l'arrondissement.  
Les services professionnels ont été rendus et les chantiers sont actuellement terminés.

Les honoraires professionnels additionnels sont les suivants:

1- Les honoraires professionnels d'un montant de 19 679,99 \$ toutes taxes incluses dans le cadre du mandat, en lien avec la réalisation de l'étude de caractérisation environnementale et géotechnique du parc St-Joseph et du parc Ernest-Rouleau secteur Ouest.

Le présent dossier vise l'augmentation de la dépense de 19 679,99 \$ taxes incluses (7 % du montant initial du contrat). L'autorisation de dépense à la firme Solmatech inc., passerait de 276 846,00 \$, pour des services professionnels en caractérisation environnementale et géotechnique dans divers parcs de l'arrondissement, à 296 525,99 \$ taxes incluses.

Ces honoraires supplémentaires seront financés à 100% par l'arrondissement par le règlement RCA16-E150.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Martine HÉBERT)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 15 mars 2022  
Joseph ARAJ, 15 mars 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie BOURE  
Architecte paysagiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162726034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Solmatech inc., pour une somme maximale de 276 846,00 \$, pour l'acquisition de services professionnels pour une entente de consommation progressive d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de la réalisation de divers projets de parcs et autoriser une dépense de 276 846,00 \$, taxes incluses, le tout, conformément à l'appel d'offres public RP-16-PARC-19 - (5 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours de la dernière décennie, la qualité environnementale des sols est devenue un enjeu de premier plan dans la planification et la réalisation de projets d'aménagement de tout genre. Les municipalités ont développé une sensibilité accrue aux problèmes que peuvent causer des sols contaminés qui ne sont pas gérés adéquatement. Des études préalables aux travaux de chantier qui permettent non seulement de dresser un portrait relativement précis du niveau de contamination des sols excavés, mais aussi à en juger la capacité portante et ses propriétés géotechniques, sont maintenant monnaie courante, et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles n'y échappe pas.

Jusqu'à présent, la Division de l'ingénierie, Section conception de parcs opère, selon une méthode qui consiste à engager des services professionnels externes individuellement, pour chaque projet d'aménagement prévu. Ceci implique de rédiger et d'assembler tous les documents contractuels à chaque fois, occasionnant un investissement de temps considérable de la part des chargés de projets et ce, pour des services qui sont essentiellement identiques d'un projet à l'autre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à retenir les services professionnels de la firme Solmatech inc. pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de la réalisation de divers projets d'aménagement de parcs dans l'arrondissement.

La nature du contrat, soit une "entente de consommation progressive", permettra à l'arrondissement de rapidement avoir accès à ces services essentiels dans l'étape de la planification d'un projet d'aménagement, sans devoir procéder à un appel d'offre individuel pour chaque projet. Le fait de regrouper tous les futurs mandats en caractérisation environnementale pour les projets prévus au PTI en 2017 et en 2018, permet aussi des

économies substantielles sur les prix unitaires et taux horaires, en plus de réduire la charge de travail des professionnels impliqués sur chaque dossier.

Les services professionnels demandés sont, sans s'y limiter, les suivants :

- La réalisation d'études d'évaluations environnementales de site Phase I ;
- La réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques ;
- L'attestation des études de caractérisation environnementale et des résumés d'études par un expert ;
- La préparation, le cas échéant, selon les résultats de caractérisation, de plans et devis de réhabilitation et de plan de réhabilitation incluant les demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;
- La surveillance des travaux de réhabilitation environnementale, de gestion des sols et des matériaux excavés ;
- L'estimation des coûts de gestion des sols, de réhabilitation environnementale et des coûts liés à des conditions géotechniques défavorables.

Le mode de rémunération de ces services professionnels sera à taux horaire et à taux unitaire selon les taux présentés aux bordereaux des adjudicataires. Le contrat sera octroyé pour une durée maximale de deux (2) ans à partir de la date de l'autorisation d'octroi ou lorsque le montant redevable aura atteint la somme maximale dudit contrat.

## JUSTIFICATION

Quinze (15) firmes de consultants ont été preneurs du cahier de charges. Cinq (5) firmes, Groupe ABS inc., Consultants SM inc., GHD, Solmatech inc. et Amec Foster Wheeler (soit 33% des preneurs) ont déposé une offre. Ces offres ont été jugées recevables, analysées et quatre (4) d'entre elles ont obtenu une note de passage intérimaire de l'évaluation qualitative supérieure à 70% . L'offre du soumissionnaire Amec Foster Wheeler n'a pas obtenu la note de passage intérimaire et son enveloppe de prix a été retournée non-ouverte. Les notes de passage de l'évaluation qualitative, le prix et le pointage final sont les suivants:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Groupe ABS inc.	75	3,64	342 979,16 \$	s.o.	342 979,16 \$
Consultants SM inc.	75,5	3,49	359 181,79 \$	s.o.	359 181,79 \$
Amec Foster Wheeler	47,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
GHD	79	3,12	413 475,39 \$	s.o.	413 475,39 \$
Solmatech inc.	73,5	4,46	276 846,00 \$	s.o.	276 846,00 \$
Dernière estimation réalisée			350 158,66 \$	s.o.	350 158,66 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-73 312,66 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-21 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					66 133,16 \$

<i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale – adjudicataire)</i>	
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	24 %

La firme Solmatech inc. a obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis et suite à l'application de la formule prévue à cet effet dans l'appel d'offres. Elle a été retenue sur recommandation par le comité de sélection le 6 décembre 2016.

L'estimation des professionnels, effectuée à l'interne, a été établie selon les taux horaires et des prix unitaires appliqués à des contrats similaires par le Service de l'environnement de la Ville de Montréal au cours des dernières années. Le prix soumis par la firme Solmatech inc. dans son offre de services est de 276 846,00 \$ toutes taxes incluses. Ce montant présente un écart de 21 % de moins que l'estimation des professionnels. Cet écart peut être justifié par un taux horaire fluctuant et légèrement inférieur au marché selon les activités pour certains postes, ainsi que la proximité géographique du soumissionnaire par rapport à l'arrondissement.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'a donc pas à obtenir une attestation de l'AMF (Autorité des marchés financiers).

À noter que l'écart entre l'estimation des professionnels et la moyenne des prix des soumissionnaires conformes est de 0,6 %.

La soumission est valide pour une durée de 120 jours.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de consommation progressive venant à échéance le 31 décembre 2018 de services professionnels est de 276 846,00 \$ taxes incluses. Cet contrat sera financé à 100 % par l'arrondissement par les règlements d'emprunt RCA08-E046, RCA10-E070, RCA12-E092, RCA14-E120 et RCA13-E115.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les études fourniront l'information requise quant à la qualité des sols pour en permettre leur saine gestion, conformément à la réglementation en vigueur.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent dossier vise à assurer le respect des obligations de la Ville de Montréal en matière de sols contaminés.

La réalisation des études de caractérisation environnementale et géotechniques constitue une étape préliminaire essentielle à tout projet d'aménagement de parc. Il est donc souhaitable d'octroyer le contrat dès maintenant afin de pouvoir procéder le plus tôt possible aux travaux requis en amont des projets d'aménagement à venir en 2017.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat: Janvier 2017

Fin du contrat prévu: Décembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Julie BOISVERT)

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Martine HÉBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrick Frey LAPORTE  
architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Martin COUTU  
Directeur du développement du territoire et  
études techniques

Le : 2017-01-16



**Dossier # : 1214281031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'octroi d'un montant additionnel de 27 068 \$, taxes incluses, à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairie, pour la période se terminant le 31 décembre 2022, afin de permettre la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets en agriculture urbaine, majorant ainsi le montant total octroyé de 266 386,89\$ à 293 454,89 \$. Approuver l'addenda à la convention de services professionnels.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

- d'autoriser l'octroi d'un montant additionnel de 27 068 \$, taxes incluses, à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies afin de permettre la réalisation des propositions sélectionnées dans le cadre de l'Appel à projets en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairie-Pointe-aux-Trembles, majorant ainsi le montant total octroyé à l'organisme de de 266 386,89\$ à 293 454,89 \$.
- d'approuver l'addenda à la convention de services professionnelles à cet effet pour la période se terminant au 31 décembre 2022;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-04-01 13:36

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214281031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'octroi d'un montant additionnel de 27 068 \$, taxes incluses, à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairie, pour la période se terminant le 31 décembre 2022, afin de permettre la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets en agriculture urbaine, majorant ainsi le montant total octroyé de 266 386,89\$ à 293 454,89 \$. Approuver l'addenda à la convention de services professionnels.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda a pour but d'autoriser l'octroi d'un montant additionnel de 27 068 \$, taxes incluses, à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies afin de permettre la réalisation des propositions sélectionnées dans le cadre de l'Appel à projets en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairie-Pointe-aux-Trembles, majorant ainsi le montant total octroyé à l'organisme de de 266 386,89\$ à 293 454,89 \$. Il recommande également d'approuver l'addenda à la convention de services professionnelles à cet effet pour la période se terminant au 31 décembre 2022. (Réf. CA 2130120346 )

Le montant de 27 068 \$ sera remis en un seul versement à l'organisme et s'ajoute au 10 000\$ déjà octroyé en décembre 2021. Aussi, il permet de bonifier l'enveloppe budgétaire dédiée à la réalisation des propositions de l'appel à projets de 25 000\$ à 37 062 \$.

Les sommes qui n'auraient pas été engagées au cours de l'année 2022 seront remboursées à l'Arrondissement au terme du projet ou transférées pour permettre la réalisation de nouvelles initiatives dans le cadre d'une éventuelle seconde édition du projet pilote.

L'intervention financière, jointe au présent dossier, précise la source de financement pour l'octroi du montant.

Lancé le 24 janvier dernier, l'appel à projets en agriculture, a pour objectif de soutenir les groupes de citoyens, les organismes communautaires et les institutions locales qui souhaitent mettre sur pied des initiatives qui apportent des réponses concrètes aux

enjeux alimentaires, environnementaux et sociaux de leur milieu.

Les candidats avaient jusqu'au 27 février 2022 pour déposer une proposition répondant aux objectifs et aux modalités de la démarche. Ils ont pu profiter du soutien de l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies dans l'élaboration de leur candidature. Une séance d'information virtuelle ayant pour but d'expliquer les modalités de l'appel à projets ainsi que le processus de dépôt des projets a, notamment, été organisée le 18 février 2022.

Un comité de sélection, composé de membres du Comité de coordination de la Politique en agriculture urbaines, de professionnels municipaux et d'élus, a analysé les douze (12) dossiers de candidatures soumis et sélectionné les propositions lauréates le 15 mars 2022 en fonction de critères tels que le potentiel de pérennité du projet, sa faisabilité, les retombées générées localement, la portée collective, la superficie visée, le budget proposé, etc.

Au terme du processus de sélection, un total de cinq (5) propositions lauréates, portées par un groupe de citoyens, une institution d'enseignement, un centre de la petite enfance et des organismes, ont été retenues.

En plus d'un soutien financier, les porteurs de projets retenus bénéficieront d'un accompagnement par l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies qui les soutiendra dans la bonification, la planification, la réalisation et le suivi de leurs projets en 2022.

Une stratégie de communication en plusieurs points a été planifiée pour promouvoir les initiatives qui seront réalisées.

Le déploiement de l'appel à projets est l'une des mesures phares de la Politique et du Plan d'action 2020-2022 en agriculture urbaine. Il correspond à la volonté de l'Arrondissement de favoriser l'émergence d'une agriculture de proximité sur le territoire, portée par la communauté. Il contribue également à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (*voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe*).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 31 mars 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne BLOUIN  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1214281031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de services de gré à gré avec l'organisme Eco de la Pointe-aux-Prairies, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et octroyer un montant totalisant de 266 386,89 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Plan d'action 2022 du programme Éco-quartier. Autoriser un virement de crédit à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Créé en 1995 par la Ville de Montréal, le programme environnemental Éco-quartier a pour but de promouvoir l'écoresponsabilité dans les habitudes quotidiennes des Montréalais. Il a également pour ambition de susciter la participation de ceux-ci à l'amélioration de leur cadre de vie.

Depuis 2003, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a développé un partenariat avec l'organisme «Éco de la Pointe-aux-Prairies» en lui confiant, par l'intermédiaire d'une convention de contribution financière annuelle, le mandat de promouvoir et de mettre en oeuvre les différentes activités liées au programme sur ton territoire.

La convention actuellement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2021.

Afin de poursuivre cette collaboration, le présent dossier recommande d'approuver la convention de services avec l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, et le cas échéant, d'octroyer un montant total de 266 386,89 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Plan d'action 2022 du programme Éco-quartier (voir Annexe B1).

Au cours de la dernière année, des cibles et des indicateurs ont été intégrés à la reddition de compte de l'organisme afin de mieux évaluer la portée des différentes actions réalisées dans le cadre du programme. Par ailleurs, les termes de référence du programme Éco-quartier (Annexe A) ont été révisés afin de mieux répondre aux besoins, aux attentes et aux priorités de l'Arrondissement en matière de transition écologique. Enfin, il est à noter que la mise en oeuvre du Plan d'action 2022 du programme Éco-quartier sera dorénavant financée par le biais d'une convention de services professionnels et non plus par une convention de

contribution financière.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 30 06 0180 (1 juin 2021) : Octroi - contribution financière - non récurrente- Éco de la Pointe-aux-Prairies - Projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses - Période 1 juin au 31 décembre 2021 - approuver - projet de convention - 9 387,40 \$

CA20 30 12 0363 (1 décembre 2020) : Approbation - contribution - Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation - programme Éco-quartier - année 2021 -autoriser - virement de crédit - 229 962,84\$

CA20 30 06 0143 (2 juin 2020 ) : Modification - convention - contribution financière - organisme - Éco de la pointe-aux-prairies - réalisation du programme éco-quartier - année 2020

CA19 30 12 0409 (3 décembre 2019 ) : Octroi - contribution financière - Éco de la pointe-aux-prairies - bonification - soutien financier - programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables pour le territoire de l'arrondissement 2020 - autorisation - virement de crédit à cette fin - 8 000 \$

CA19 30 12 0411 (3 décembre 2019) : Octroi - contribution financière - année 2020 - Éco de la pointe-aux-prairies -réalisation du programme éco-quartier - autorisation - virement - approbation - convention à cette fin - 212 453, 76 \$

CA19 30 07 0246 ( 2 juillet 2019) : Autorisation - dépense additionnelle - contribution financière - Éco de la pointe-aux-prairies - bonifier - soutien financier - programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables - territoire de l'arrondissement - 2019 - autoriser un virement de crédit à cette fin - 4 000 \$

CA18 30 12 0426 (4 décembre 2018) : Octroi - contribution financière - Éco de la pointe-aux-prairies -bonifier soutien financier -programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables - territoire de l'arrondissement - 2019 - autoriser un virement de crédit à cette fin - 4 000 \$

CA18 30 12 0411 (4 décembre 2018) : Octroi - contribution financière - Éco de la pointe-aux-prairies - réalisation du programme éco-quartier - durée d'une année se terminant le 31 décembre 2019 - autoriser un virement de crédit - approuver une convention à cet effet - 208 288,00 \$

CA18 30 09 0298 (4 septembre 2018): Autorisation - dépense additionnelle - subvention accordée - Éco de la Pointe-aux-Prairies - bonifier le soutien financier - programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables - territoire de l'arrondissement 2018 - autoriser un virement de crédit à cette fin - 1 000 \$

CA17 30 12 0399 (5 décembre 2017) : Octroyer une contribution financière non récurrente à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies afin de bonifier le soutien financier accordé à l'organisme pour le programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables pour le territoire de l'arrondissement 2018. D'autoriser un virement de crédit à cette fin - 2 700 \$

CA17 30 12 0393 (5 décembre 2017) : Approbation d'une convention avec l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation du programme éco-quartier, d'une durée d'une année se terminant le 31 décembre 2018 et octroyer une contribution financière à cet effet - 204 204,00 \$

## **DESCRIPTION**

Déployé dans le cadre de la mission environnementale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le programme Éco-quartier est un service de proximité qui a pour but de promouvoir l'écoresponsabilité dans les habitudes de vie de la population de l'Arrondissement en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées. La stratégie employée dans le cadre du programme place le citoyen au coeur des interventions en misant d'une part, sur l'ISÉ (sensibilisation, information et éducation) et d'autre part, sur la mobilisation et la participation directe des citoyens dans des activités et des projets qui visent l'amélioration de leur cadre de vie.

Afin de poursuivre son engagement en matière d'environnement, l'Arrondissement confie à un

OSBL local, voué à l'environnement, la gestion du programme Éco-quartier sur l'ensemble de son territoire. Depuis 2020, le Bureau de projets (DTET) est responsable de l'application de la convention signée à cet effet avec l'organisme mandataire et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action. Afin d'assurer un bon service au citoyen, cette entente fait l'objet d'un suivi périodique et d'une évaluation annuelle par l'Arrondissement.

L'organisme mandataire, quant à lui, est responsable de la réalisation des actions de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation. Il doit également s'assurer de rejoindre les citoyens afin qu'ils puissent profiter des différents services offerts et de faire rayonner le programme Éco-quartier. L'Arrondissement lui demande de se consacrer aux quatre (4) grands volets d'intervention suivants :

- L'écocitoyenneté et la consommation responsable des ressources;
- La gestion des matières résiduelles et les 3R-V
- Le verdissement et la biodiversité urbaine
- L'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie

Pour 2022, près d'une cinquantaine d'actions seront réalisées en lien avec l'un ou l'autre de ces champs d'action dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action (voir annexe B1), ce qui incluent des projets tels que la gestion d'un appel à projet collectif en agriculture urbaine, l'organisation d'une distribution de végétaux comestibles, l'implantation d'une zone libre d'agriculture urbaine, la poursuite de la gestion du projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses et l'accompagnement de deux (2) groupes de citoyens dans la réalisation de projets de «ruelles agricoles» Ces interventions demeurent à dimension communautaire et à l'échelle du territoire de l'Arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Depuis sa création en 1995, le programme Éco-quartier a démontré sa pertinence et son importance concernant l'éducation relative à l'environnement auprès des Montréalais. Il s'agit effectivement d'un moyen efficace pour sensibiliser la population. Son apport est essentiel à l'atteinte des objectifs que l'Arrondissement s'est donné en la matière. De nombreux projets ont vu le jour depuis son implantation et l'engouement des citoyens autour de ceux-ci démontrent qu'ils sont prêts à agir pour améliorer leur milieu de vie.

Depuis 2003, l'organisme local Éco de la Pointe aux Prairies porte le programme Éco-quartier sur le territoire de l'Arrondissement. Grâce à son expertise, son engagement et son degré d'implantation dans le milieu, il put remplir son mandat à la satisfaction de l'Arrondissement et se positionner, à juste titre, comme la référence principale en matière d'environnement auprès des citoyens. Les résultats obtenus à ce jour justifient la poursuite de la collaboration entre l'Arrondissement et l'Éco de la Pointe aux Prairies. Par ailleurs, cela permettra de maintenir une continuité dans les interventions menées au sein de la communauté tout en conservant l'expertise développée par ce même organisme depuis 2003.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La valeur totale du contrat de service pour la gestion du programme Éco-quartier en 2022 s'élève à 266 386,89 \$, taxes incluses. Par rapport à la contribution financière versée en 2021, ce montant total inclut une indexation de 2% (4 599,25 \$).

Ces sommes incluent les salaires des employés dédiés au Programme Éco-quartier ainsi que les frais de fonctionnement afférents, à l'exception des charges liées aux points de services requis pour offrir les services puisque l'organisme mandataire bénéficie de la gratuité des locaux dans les installations municipales de l'Arrondissement pour dispenser les services aux citoyens et tenir ses activités .

En contrepartie de la mise en œuvre des actions prévues, conformément aux attentes de l'Arrondissement, les sommes seront versées en quatre (4) versements suivant le dépôt de rapports de redditions de compte. Le mode de versement est précisé à l'Annexe B4 de la

convention en pièce jointe. Des mécanismes de résiliation en cas de défaut de l'organisme à respecter ses obligations sont prévus à l'article 11 de la convention

Financement par le budget dédié de gestion des matières résiduelles (GMR) de 229 360,09 \$ taxes incluses

- Réalisation du plan d'action 2022 du programme Éco-quartier - 221 036,89 \$
- Gestion du programme de subventions pour produits d'hygiène durables - 8 323,20 \$

Financement par le projet d'agriculture urbaine (AU) de 37 026,80 \$

- Déploiement de l'appel à projets communautaires en agriculture urbaine 2022 - 29 324,80 \$
- Distribution annuelle de végétaux comestibles - 6 161,60 \$
- Mise en place d'une zone libre d'agriculture urbaine (ZLAU) - 1 540,40 \$

Total du projet: 266 386,89 \$ taxes incluses

## **MONTRÉAL 2030**

Le Plan d'action 2022 du programme Éco-quartier, contribueront à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, du Plan Climat 2020-2030, du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal, de la Planification stratégique 2021-2031 de RDP-PAT et du Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022 (voir Grille Montréal 2030 et Arrimage planifications municipales en pièces jointes).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le conseil d'arrondissement prend la décision de ne pas octroyer la somme demandée dans le cadre de la convention pour le programme Éco-quartier, la prestation des services décrite aux Annexes B1, B2 et B3 de la convention ne sera pas réalisée. Si la décision est reportée, l'organisme mandataire serait contraint de suspendre temporairement ses activités.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'organisme mandataire s'assurera de mettre en place les mesures appropriées pour protéger les citoyens ainsi que ses employés en respect des consignes sanitaires émises par le gouvernement dans le contexte de la COVID-19. Il est possible que certaines activités réalisées dans le cadre du programme Éco-quartier soient modifiées, voire annulées selon l'évolution des directives sanitaires gouvernementales. Des mécanismes ont été prévus, le cas échéant, afin de permettre à l'organisme mandataire d'effectuer des ajustements à son offre de service, sous réserve d'une approbation préalable par le responsable désigné de l'Arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion du programme Éco-quartier et des activités prévues au Plan d'action 2022 s'effectue principalement par l'organisme mandataire et fera l'objet d'un plan de communication annuel. Toutes les opérations de communication déployées par l'organisme doivent respecter les exigences du protocole de diffusion et de visibilité du programme Éco-quartier de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (voir Annexe C). L'équipe des communications de l'Arrondissement sera impliquée dans certaines opérations de communication liées aux activités prévues dans le Plan d'action 2022. Les dossiers qui feront l'objet de stratégies de communication communes seront identifiés dans le plan de

communication annuel.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

7 décembre 2021 : Approbation au CA

1 janvier 2022 : Entrée de la convention de services

31 décembre 2022 : Fin de la convention de services 2022

14 janvier 2023 : Dépôt du rapport final pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 22 novembre 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne BLOUIN  
agent(e) de recherche

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-11-21

Luc CASTONGUAY  
Directeur -Direction du développement du territoire et études techniques





**Dossier # : 1226616002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 376 958,08 \$, réparti aux cinq (5) organismes suivants et ce, pour la période du 6 avril 2022 au 31 décembre 2022 : Centre de promotion communautaire Le Phare pour un montant de 110 980,28 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour un montant de 35 063 \$, Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc. pour un montant de 43 024,80 \$, Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour un montant de 24 890 \$ et Équipe RDP pour un montant de 163 000 \$, pour le financement de projets dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 / Approuver les cinq (5) projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 376 958,08 \$, toutes taxes applicables, aux cinq (5) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Organisme	Période du projet	Contribution financière
Centre de promotion communautaire Le Phare	6 avril 2022 au 31 décembre 2022	110 980,28 \$
Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	18 avril 2022 au 19 décembre 2022	35 063 \$

Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc	6 avril 2022 au 31 décembre 2022	43 024,80 \$
Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	6 avril 2022 au 31 décembre 2022	24 890 \$
Équipe RDP	6 avril 2022 au 31 décembre 2022	163 000 \$

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-28 18:26

**Signataire :**

Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
 Directrice d'arrondissement  
 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226616002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 376 958,08 \$, réparti aux cinq (5) organismes suivants et ce, pour la période du 6 avril 2022 au 31 décembre 2022 : Centre de promotion communautaire Le Phare pour un montant de 110 980,28 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour un montant de 35 063 \$, Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc. pour un montant de 43 024,80 \$, Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour un montant de 24 890 \$ et Équipe RDP pour un montant de 163 000 \$, pour le financement de projets dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 / Approuver les cinq (5) projets de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

**Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque**

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

**Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux**

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE20 0144 du 5 février 2020**

Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

### **CA2130 05 0143 du 6 avril 2021**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 148 352,48 \$, pour l'année 2021, et 90 000 \$ pour l'année 2022, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022.

### **CA2130 05 0160 du 12 mai 2021**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 101 586 \$, pour l'année 2021, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et le Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver les 2 projets de convention à cet effet.

### **CA2130 06 0185 du 31 mai 2021**

Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 163 000 \$, pour l'année 2021, à l'organisme Équipe RDP dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet.

### **CA2130 07 0216 du 6 juillet 2021**

Accorder un soutien financier de 35 063,80 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies afin de réaliser le projet Jeunesse en sécurité pour la période du 7 juillet au 14 décembre 2021, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les

jeunes 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet.

## DESCRIPTION

**Nom de l'organisme:** Centre de promotion communautaire Le Phare

**Nom du projet:** Prévention de la délinquance à RDP

**Période:** 6 avril 2022 au 31 décembre 2022

**Montant de la contribution recommandée:** 110 980,28 \$

**Description:** En continuité avec les efforts présentement déployés par l'organisme, le projet prévoit bonifier leurs interventions auprès des jeunes entre 14 et 25 ans par l'ajout de travailleurs de milieu et de rue dédiés à certains lieux problématiques. Une partie du projet est réalisé en partenariat avec l'organisme la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc et le Carrefour jeunesse emploi RDP.

**Nom de l'organisme:** Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies

**Nom du projet:** Jeunesse en sécurité

**Période:** 18 avril 2022 au 19 décembre 2022

**Montant de la contribution recommandée:** 35 063,80\$

**Description:** Ce projet d'intervention auprès des jeunes de 12-17 ans a pour but de prévenir la délinquance et la violence chez deux groupes de 24 jeunes à risque par l'expression de soi et l'acquisition de nouvelles compétences artistiques. Le projet propose un premier volet d'intervention via un atelier de chant ainsi qu'un volet d'atelier d'arrangement musical. Un intervenant et un psycho-éducateur accompagneront les jeunes dans l'objectif de développer des habiletés sociales et interpersonnelles, de travailler l'acquisition de techniques de maîtrise de soi et de leur permettre de développer de nouvelles attitudes par rapport à la violence.

**Nom de l'organisme:** Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc

**Nom du projet:** Espoir jeunesse

**Période:** 6 avril au 31 décembre 2022

**Montant de la contribution recommandée:** 43 024,80 \$

**Description:** Ajout d'un travailleur de rue supplémentaire pour les jeunes marginalisés de 12-25 ans dans les lieux informels du quartier de Pointe-aux-Trembles: écoute, accompagnement et référencement vers d'autres ressources pour les jeunes.

**Nom de l'organisme:** Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles

**Nom du projet:** Projet d'intervention d'ateliers socio artistique pour adolescentes

**Période:** 6 avril 2022 au 31 décembre 2022

**Montant de la contribution recommandée:** 24 890 \$

**Description:** Le projet d'intervention proposé a pour objectif de prévenir l'affiliation des filles de 13 à 17 ans au sein de réseaux de criminalité et d'exploitation sexuelle par une approche de quartier systémique et concertée. Les ateliers socio-artistiques proposés offriront une opportunité d'intervenir sur les facteurs de risque en travaillant sur les facteurs de protection suivants : augmenter la confiance, l'estime, l'affirmation de soi des adolescentes et le renforcement du sentiment d'appartenance à un groupe de paires et d'intervenant(es) de quartier par les moyens artistiques.

**Nom de l'organisme:** Équipe RDP

**Nom du projet:** Intervention auprès des jeunes adultes marginalisés de RDP

**Période:** 6 avril 2022 au 31 décembre 2022

**Montant de la contribution recommandée:** 163 000 \$

**Description:** Le projet d'intervention proposé par l'organisme a pour objectif de prévenir l'affiliation jeunes très à risque, entre 16 et 35 ans, au sein de réseaux de criminalité. La présence de 3 travailleurs de rue, permettra d'entrer en contact avec des jeunes en marge, dans un approche de proximité. Le projet prévoit également de rallier les jeunes ciblés dans un lieu pour y faire de l'intervention par des animateurs spécialisés, tout en offrant diverses

activités artistiques et sportives afin d'en faire un espace de socialisation. Les intervenants prévoient également une participation aux tables de concertation afin d'outiller la communauté sur les problématiques constatées sur le terrain.

## JUSTIFICATION

Le contexte de violence qui sévit actuellement dans les arrondissements du Nord-Est de Montréal a nécessité la mise en place de nombreuses initiatives communautaires sur le territoire de l'arrondissement. Les projets financés dans le cadre de la bonification du Fonds de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes permettent de poursuivre les projets mis en place en 2021.

Ces diverses initiatives proposées par les organismes de l'arrondissement permettent d'agir en complémentarité sur le phénomène de la violence chez les jeunes. Notamment, les organismes ont proposé d'adapter leurs interventions au contexte actuel et ont développé des projets où l'approche de travail de rue, de milieu et de proximité sont au cœur de leur pratique. Les projets proposés permettent d'intervenir adéquatement, au sein même du milieu de vie des jeunes, dans une approche de «reaching-out». En effet, l'intervention sociale traditionnelle dans un cadre formel de bureau ne permet pas de rejoindre les jeunes en situation de rupture. Ainsi, l'adaptation des approches en intervention psychosociale est primordiale. Les projets présentés permettent également de proposer des espaces adaptés aux jeunes ayant des besoins plus spécifiques et de leur offrir des activités leur permettant d'attendre leur plein potentiel.

Par le biais de ces deux types interventions, l'arrondissement a le souhait de reconduire ces projets afin de poursuivre ce travail significatif ayant pour objectif la réduction de la violence commise et subie, la diminution de la délinquance et des comportements à risque de même que le renforcement du sentiment de sécurité.

Les projets proposés ont été analysés par le comité régional d'analyse de la Ville centre en 2021, et ont fait l'objet d'une recommandation positive pour une reconduction en 2022.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 376 958,08 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2022. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2022	Soutien au projet global
		2019	2020	2021		
Centre de promotion communautaire Le Phare	Prévention de la délinquance à RDP	0 \$	49 168 \$	102 520 \$	110 980,28 \$	67 %
Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	Jeunesse en sécurité	0 \$	0 \$	35 063,80\$	35 063 \$	94 %
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc	Bonification du projet Agir contre la violence et la délinquance chez	0 \$	0 \$	32 528,48 \$	43 024,80 \$	100 %

	les filles					
Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	Projet d'intervention d'ateliers socio artistique pour adolescentes	0 \$	49 168 \$	24 890 \$	24 890 \$	100 %
Équipe RDP	Intervention auprès des jeunes adultes marginalisés de RDP	0 \$	0 \$	163 000 \$	163 000 \$	77 %

Les clés comptable est la suivante :

2101.0010000.101219.05803.61900.016491.0000.003676.052141.00000.00000 et  
1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.003676.052141.00000.00000

Les numéros de DA sont les suivants : X, X, X, X, X

### **MONTRÉAL 2030**

Ces projets s'inscrivent dans la Priorité 3 du nouveau *Plan de développement durable 2016-2020 Ensemble pour une métropole durable* qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La pandémie de COVID-19 a eu de grands impacts sociaux-économiques sur les populations vulnérables et notamment auprès des jeunes. C'est dans ce contexte que l'arrondissement fut ciblé comme étant l'un des quatre secteurs prioritaires de la ville et qu'un financement supplémentaire de 400 000 \$ a été octroyé pour mettre rapidement en place des actions en lien avec la prévention de la violence commise et subie chez les jeunes. Il est nécessaire de maintenir ce soutien aux organismes afin qu'ils poursuivent leurs interventions auprès des jeunes et ainsi assurer leur sécurité.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 23 mars 2022  
Yan TREMBLAY, 22 mars 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudia COULOMBE  
Conseillère en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

François LE BRUN  
Chef de division - culture bibliothèques  
patrimoine et expertise

Le : 2022-03-23





**Dossier # : 1228274001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM22-01, relatif aux travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est.

Il est recommandé:

De ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM22-01, relatif aux travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125 rue Notre-Dame Est.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-15 16:56

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228274001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM22-01, relatif aux travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'appel d'offres public a été lancé le 24 janvier 2022. Les soumissions ont été ouvertes le mercredi 23 février à 11h00.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

Il est demandé au conseil de ne pas donner suite à cette procédure d'appel d'offres.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement a reçu trois soumissions: Celle du plus bas soumissionnaire conforme dépasse de façon non justifiable l'estimation des consultants.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

**MONTRÉAL 2030**

S/O

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Report des travaux au printemps prochain.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 22 février 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Véronique BÉLAND  
gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Christian LAUZON  
c/d voirie <<arr.>60000>>

Le : 2022-03-15

**Dossier # : 1225323002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la prolongation de bail par laquelle, la Ville loue d'Hydro-Québec, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er avril 2022, des parcelles de terrain faisant partie des lots 1 154 819 et 1 154 812 du cadastre du Québec, situées en bordure de la rue Notre-Dame Est et de la 39e Avenue, d'une superficie approximative de 23 735 m <sup>2</sup> , à des fins d'une rampe de mise à l'eau pour les fins récréatives, moyennant une dépense totale de 187 877,20 \$ taxes incluses. Bâtiment 6037

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er avril 2022, des parcelles de terrain faisant partie des lots 1 154 819 et 1 154 812 du cadastre du Québec, situées en bordure de la rue Notre-Dame Est et de la 39e Avenue, d'une superficie approximative de 23 735 m<sup>2</sup>, à des fins d'une rampe de mise à l'eau pour les fins récréatives, moyennant un loyer total de 187 877,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-23 17:24**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1225323002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la prolongation de bail par laquelle, la Ville loue d'Hydro-Québec, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er avril 2022, des parcelles de terrain faisant partie des lots 1 154 819 et 1 154 812 du cadastre du Québec, situées en bordure de la rue Notre-Dame Est et de la 39e Avenue, d'une superficie approximative de 23 735 m <sup>2</sup> , à des fins d'une rampe de mise à l'eau pour les fins récréatives, moyennant une dépense totale de 187 877,20 \$ taxes incluses. Bâtiment 6037

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plus de 20 ans, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (l'« Arrondissement ») offre des installations afin que tous les citoyens puissent pratiquer des activités nautiques sur le fleuve Saint-Laurent. La popularité grandissante du site a fait augmenter significativement l'achalandage et l'Arrondissement a souhaité maintenir son occupation du terrain. Le bail viendra à échéance au 31 mars 2022.

L'arrondissement a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGP I») afin de prolonger le terme du bail pour une période additionnelle de 5 ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 30 12 0425 - 18 décembre 2015 - D'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, pour une période de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, une parcelle de terrain faisant partie des lots 1 154 819 et 1 154 812 du cadastre du Québec, situés en bordure du boulevard Notre-Dame Est, et la 39<sup>e</sup> avenue, d'une superficie d'environ 23 735 m<sup>2</sup>, aux fins d'installations récréatives pour un accès au fleuve Saint-Laurent, moyennant un loyer total de 147 662,25 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CO94 00259 - Projet de bail et permission par lequel Hydro-Québec loue à la Ville, pour un terme de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1993, avec option de renouvellement, un emplacement situé du côté sud-est de la rue Notre-Dame Est, pour des aménagements comprenant une rampe de mise à l'eau, un quai d'accostage et de pêche, une promenade

d'observation, une aire de pique-nique et une aire de jeux, un stationnement et aménagement paysager.

## DESCRIPTION

Le présent sommaire consiste à approuver la prolongation de bail par laquelle la Ville loue d'Hydro-Québec, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, les parcelles de terrain connu comme étant les lots 1 154 819 et 1 154 812 du cadastre du Québec, situées en bordure du boulevard Notre-Dame Est et de la 39<sup>e</sup> Avenue, à des fins d'une rampe de mise à l'eau pour les fins récréatives et de stationnement, d'une superficie approximative 23 735 m<sup>2</sup>, moyennant une dépense totale de 187 877,20 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions du projet de bail. Le bail est pourvu de 4 autres options de renouvellement.

L'Arrondissement sera responsable de faire l'entretien du terrain.

## JUSTIFICATION

Le terrain est très achalandé et répond adéquatement aux besoins des Montréalais. Le terrain est convivial et permet un accès sécuritaire au fleuve St-Laurent.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici les détails du coût annuel de la prolongation du bail.

	Loyer antérieur 2021	Loyer annuel 1er avril au 31 décembre 2022 (9 mois)	Loyer annuel 2023	Loyer total 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2027
Loyer net	21 250,00 \$	23 550,00 \$	31 871,00 \$	163 407,00 \$
TPS (5 %)	1 062,50 \$	1 177,50 \$	1 593,55 \$	8 170,35 \$
TVQ (9,975 %)	2 119,69 \$	2 349,11 \$	3 179,13 \$	16 299,85 \$
Total incluant les taxes	24 432,19 \$	27 076,61 \$	36 643,68 \$	187 877,20 \$
Ristourne TPS	( 1 062,50 \$)	(1 177,50 \$)	(1 593,55 \$)	(8 170,35\$ )
Ristourne TVQ	( 1 059,84 \$)	(1 174,56 \$)	(1 589,57 \$)	(8 149,92 \$ )
Coût total	22 309,84 \$	24 724,56 \$	33 460,57 \$	171 556,92 \$
Taux unitaire \$/m <sup>2</sup>	0,90 \$	1,33 \$	1,34 \$	1,42 \$

Voir le tableau en pièce jointe qui indique les loyers annuels durant le terme du bail. Le loyer est année majoré de 2% annuellement. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement à même son budget de fonctionnement. Le locataire assume tous les frais d'entretien du site.

Le loyer annuel est situé à l'intérieur de la fourchette locative estimée par la division de l'analyse immobilière.

La dépense de loyer pour le terme de la location est de 187 877,20 \$ incluant les taxes, soit une dépense nette de 171 556,92 \$.

## MONTREAL 2030

Ce dossier contribue partiellement à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, parce qu'il offre à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Cependant, il ne contribue pas pour les engagements aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature des

activités pratiquées à cet endroit.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant un refus de l'administration, la Ville devra réévaluer les options disponibles et trouver un autre endroit.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA Avril 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Isabelle MORIN, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Luc CASTONGUAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Luc CASTONGUAY, 21 mars 2022  
Yann LESSNICK, 10 mars 2022

Martine D'ASTOUS  
Conseillère en Immobilier

Nicole RODIER  
Chef de division - Division des locations

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières

**Approuvé le :** 2022-03-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2022-03-21



**Dossier # : 1222468002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de février 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 29 janvier au 25 février 2022. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de février 2022 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de février 2022.

Il est recommandé :

- D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de février 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 29 janvier au 25 février 2022.
- D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de février 2022 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de février 2022.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-11 14:00**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1222468002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de février 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 29 janvier au 25 février 2022. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de février 2022 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de février 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O

**DESCRIPTION**

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de février 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 29 janvier au 25 février 2022.
- Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de février 2022 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de février 2022.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynda L DOUCET  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-10

Benoît PELLAND  
Directeur des services administratifs et du  
greffe



**Dossier # : 1224860003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants, soit 300 \$ au Fond-Action Santé Communautaire Bénise Normil (FASCBN), 500 \$ au Club d'Âge d'Or Fiamme D'Oro, pour l'organisation de leur activités.

À la demande des élus du conseil d'arrondissement :  
Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 300 \$ au Fond-Action Santé Communautaire Bénise Normil (FASCBN) pour l'organisation de son gala-souper de remerciements qui aura lieu le samedi 18 juin 2022;
- 500 \$ au Club d'Âge d'Or Fiamme D'Oro pour offrir des activités au aînés afin de les sortir de leur isolement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-04-04 16:39

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1224860003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants, soit 300 \$ au Fond-Action Santé Communautaire Bénise Normil (FASCBN), 500 \$ au Club d'Âge d'Or Fiamme D'Oro, pour l'organisation de leur activités.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social. L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 300 \$ au Fond-Action Santé Communautaire Bénise Normil (FASCBN) pour l'organisation de son gala-souper de remerciements qui aura lieu le samedi 18 juin 2022 au Chalet de parc Armand-Bombardier.
- 500 \$ au Club d'Âge d'Or Fiamme D'Oro pour offrir des activités au aînés afin de les sortir de leur isolement.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis de 800 \$ sont prévus et réservés au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques, Contributions financières.  
 Les DA # 721000 et 721009 réservent les crédits à cette fin.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue aux objectifs de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité ou

d'accessibilité universelle, par la participation publique des personnes âgées et des jeunes.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BOISVERT  
Secrétaire Recherchiste  
Secrétaire d'arrondissement substitut

**ENDOSSÉ PAR**

Joseph ARAJ  
En remplacement de Benoît Pelland, directeur  
des services administratifs et du greffe

Le : 2022-03-18



**Dossier # : 1224281007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2022

Il est recommandé :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour la saison 2022, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-17 14:04

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1224281007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la Direction de l'entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la chaussée (DEESM) de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie relativement à la prise en charge des activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée

Ainsi, tel que fait depuis 2004, la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie assume la responsabilité des activités d'entretien de l'éclairage et de la signalisation, ainsi que du marquage de la chaussée des neuf arrondissements issus de l'ancienne Ville de Montréal : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 26 0014 - (1228476001) - D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4 ), aux neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal (Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) un service d'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage sur la chaussée pour la saison 2022, selon les modalités prévues aux offres de service détaillées jointes au dossier décisionnel.

CA21 30 04 0105 - (1214281005) - D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour la saison 2021, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel.

CA20 30 06 0148 - (1204281029) - Accepter - Vertu - Article 85.1 - Charte de la Ville de

Montréal, Métropole Du Québec (Rlrq, C. C-11.4) - Offre - Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Prendre en charge - Activités d'entretien de L'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée - jusqu'au 31 Décembre 2020.

CA20 26 0083 – (1200717001) - Autoriser la nouvelle répartition apportée aux charges interunités de la Direction EESM avec les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

CA20 26 0044 - (1207611003) - Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) aux 9 arrondissements de l'ex-Ville de Montréal un service de marquage de la chaussée et de la signalisation écrite pour la saison 2020.

## **DESCRIPTION**

L'offre de service détaillée est jointe au présent sommaire.

## **JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

L'acceptation de l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie favorise la consolidation de la gestion centralisée des activités reliées à la signalisation et au marquage et minimise le coût de gestion ainsi que les interventions requises pour les arrondissements clients.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts rattachés à l'acceptation de l'offre de service sont établis à 2 048 100 \$.

La source de financement pour couvrir cette dépense est détaillée dans l'intervention financière jointe au présent dossier.

La DEESM accordera une place prépondérante à la saine gestion financière du service offert, tout en respectant annuellement le règlement sur les tarifs de chaque arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant un refus de la prestation de services par le conseil d'arrondissement, l'arrondissement devra avoir recours à des fournisseurs externes pour assurer un entretien adéquat du marquage sur la chaussée et de la signalisation routière.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine ROUSSEAU, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Catherine ROUSSEAU, 15 mars 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelwahid BEKKOUCHE  
Chef de division - Ingénierie

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur -Direction du développement du territoire et études techniques

Le : 2022-03-14

**Dossier # : 1226183001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'augmenter le budget d'arrondissement afin d'y inclure une subvention de 69 800 \$ provenant du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et devant être utiliser pour réaliser le projet de plantation et de reboisement dans le boisé du parc Armand-Bombardier. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction des études techniques/ Conception des parcs et foresterie urbaine.

Il est recommandé :

1. de demander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'augmenter le budget d'arrondissement afin d'y inclure une subvention de 69 800 \$ provenant du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et devant être utiliser pour réaliser le projet de plantation et de reboisement dans le boisé du parc Armand-Bombardier;
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction du développement du territoire et études techniques, Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-28 18:36

**Signataire :**

Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1226183001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'augmenter le budget d'arrondissement afin d'y inclure une subvention de 69 800 \$ provenant du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et devant être utiliser pour réaliser le projet de plantation et de reboisement dans le boisé du parc Armand-Bombardier. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction des études techniques/ Conception des parcs et foresterie urbaine.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de pouvoir réaliser le projet de plantation et de reboisement dans le boisé du parc Armand-Bombardier, le budget de l'arrondissement doit être ajusté. Ce sommaire vise à demander au comité exécutif de la Ville de Montréal, d'augmenter le budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, d'un montant de 69 800 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 3012 0348 : Adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et accepter la somme allouée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI).

**DESCRIPTION**

Le 7 décembre dernier, le Conseil d'arrondissement acceptait par résolution d'adhérer au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec et acceptait la somme allouée à cet effet dans le cadre de ce programme.

En adhérant au PMVI, l'arrondissement dispose d'une somme de 69 800\$ pour réaliser un projet de plantation et de reboisement dans le boisé du parc Armand-Bombardier, situé au sud du boulevard Gouin entre les 24e avenue et la 25e avenue. Il importe de préciser que ce dernier a fait l'objet d'une opération d'abattage de nombreux frênes morts à l'automne 2021 afin de le sécuriser pour les usagers du parc. Les essences arborescentes résiduelles sont peu diversifiées. Afin d'augmenter la résilience du boisé et contribuer à l'objectif de plantation de l'arrondissement et de la Ville, il est fortement recommandé d'augmenter sa diversité en essences arborescentes et arbustives.

Avec la somme mise en disponibilité, le projet visera plus précisément la plantation de 60 conifères, 60 feuillus et 50 arbustes diversifiés. Le projet comprend l'entretien et la garantie des végétaux et ce, pour une durée de 1 an.

## JUSTIFICATION

La modification est nécessaire afin que l'arrondissement puisse utiliser la subvention de 69 800 \$ pour réaliser un projet de plantation et de reboisement dans le boisé du parc Armand-Bombardier, situé au sud du boulevard Gouin entre les 24e avenue et la 25e avenue.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme allouée à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de 69 800 \$ a été déposé:

Clé comptable de revenu:

2424.0010000.303779.06001.45901.000000.0000.000000.000000.000000.000000

Transfert budgétaire au compte:

Clé comptable de dépense:

2424.0010000.303779.07163.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

## MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Devant le refus de ce présent dossier, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ne pourra recevoir la somme allouée dans le cadre du PMVI et ainsi procéder à la plantation et au reboisement du boisé du parc Armand-Bombardier. Le tout aurait comme impact d'entraîner la propagation des espèces envahissantes dans les secteurs visés du boisé (dont l'herbe à puce) et ainsi des problématiques reliées à la sécurité des usagers.

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Au plus tard 90 jours après la fin des travaux, l'arrondissement inaugurera le tout en présence des représentants d'Hydro-Québec et des médias locaux afin de souligner la contribution d'Hydro-Québec à la réalisation de ce projet. Une plaque permanente sera apposée pour rappeler la contribution d'Hydro-Québec.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de la somme allouée pour la réalisation du projet

Octroi de contrat de plantation et reboisement: Ca du mois d'avril 2022

Réalisation des travaux de plantation : printemps 2022

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale  
(Tassadit NAHI)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 18 mars 2022

Joseph ARAJ, 18 mars 2022

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN  
Chef de division

### ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-17

**Dossier # : 1223163001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à s'engager à contribuer au montage financier, correspondant à la somme maximale de 83 257,52 \$, dans le cadre de la Stratégie régionale de financement du plein air Lanaudois auquel participe l'arrondissement pour le projet du corridor Saint-Laurent ainsi qu'au respect des autres clauses relatives à l'utilisation des fonds et des équipements acquis, conformément aux exigences du Ministère du Tourisme. Autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement au montant de 83 257,52 \$.

#### CONSIDÉRANT

- l'engagement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans la planification du projet de Corridor plein air du Saint-Laurent depuis trois ans;
- la nécessité de procéder rapidement à une première phase de son développement pour participer à la relance économique et sociale du Québec
- le moteur de développement que constitue la collaboration avec les autres promoteurs du corridor,

Il est recommandé,

Qu'advenant une réponse positive à la demande de subvention que Loisir et Sport Lanaudière a déposé pour les promoteurs auquel l'arrondissement est associé, nous nous engageons à :

- Commencer la réalisation de notre projet dans les trois (3) mois qui suivront la décision gouvernementale d'accorder la subvention ;
- Compléter la réalisation de notre projet dans les délais qui seront spécifiés à l'entente à signer;
- Opérer et entretenir les infrastructures et autres équipements créés ou achetés dans le cadre de notre projet pendant les 5 prochaines années (à compter de la décision



gouvernementale quant au financement);

- Investir une somme correspondant à 20 % du coût de notre projet pour un montant maximal de 83 257, 52 \$ suite à la signature de l'entente;
  - Mandater Loisir et Sport Lanaudière pour déposer la demande financière au PARIT et coordonner la Stratégie régionale de financement du plein air de Lanaudière;
  - Confirmer que l'arrondissement est propriétaire des lieux ou seront créées les infrastructures ;
- 
- Affirmer que l'organisme retenu pour la prestation de service sera engagé dans le programme de certification qualité et sécurité d'Aventure écotourisme Québec;
  - Autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement au montant de 83 257,52 \$.

**Signé par** Dany BARBEAU    **Le** 2022-03-24 12:47

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223163001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à s'engager à contribuer au montage financier, correspondant à la somme maximale de 83 257,52 \$, dans le cadre de la Stratégie régionale de financement du plein air Lanaudois auquel participe l'arrondissement pour le projet du corridor Saint-Laurent ainsi qu'au respect des autres clauses relatives à l'utilisation des fonds et des équipements acquis, conformément aux exigences du Ministère du Tourisme. Autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement au montant de 83 257,52 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2018, le projet de corridor plein air entre la pointe est de Montréal et l'archipel de Berthier, a pris naissance lors d'un Forum Lanaudois, constituant une occasion privilégiée pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de travailler avec les municipalités Lanaudoises. Ainsi l'arrondissement a pris l'initiative de proposer à Sport et Loisir de Lanaudière un dépôt de projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale. Le projet déposé et accepté en février 2020 implique la réalisation d'une étude d'opportunité sur le développement d'un potentiel corridor de plein air étant formé par l'ensemble de l'archipel à la pointe de l'île de Montréal avec ses prolongements vers l'ouest dans les rivières des Mille-îles et des Prairies et le fleuve Saint-Laurent. L'étude concluante réalisée par Canot Kayak Québec permet aux partenaires de planifier la mise en oeuvre du projet ambitieux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 3011 0370- 5 novembre 2019- Autoriser la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à participer aux travaux du projet d'étude d'opportunité de corridor plein air déposé auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

**DESCRIPTION**

Quatre promoteurs sont associés à cette première phase de mise en oeuvre du Plan de développement lanaudois en plein air – Corridor plein air du Saint-Laurent, secteur ouest. Il s'agit du Groupe plein air Terrebonne (GPAT), Récréotourisme Repentigny, Conservation de

la Nature Canada (CNC) et l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles ce projet permettra à l'arrondissement de réaliser une offre d'activités nautiques inestimable, conjointement avec les municipalités, les MRC et les promoteurs impliqués, afin de donner un accès à l'eau aux citoyens et mettre en valeur cette richesse collective que sont le Fleuve St-Laurent et la Rivière-des-Prairies qui borde notre territoire et en fait une destination unique à Montréal. La variété des expériences pouvant être offertes est impressionnante : expérience nautique en kayak, tournée des îles, découverte de la végétation et de la faune des îles et des rives, ruisseaux, vues étonnantes, courts séjours de pique-nique et de détente. Le site principal est certes la Plage de l'Est puis le parc des Cageux comme site satellite pour une desserte sur la rivière-des-Prairies.

Parmi les étapes de planification du projet de corridor de plein air, l'acquisition du matériel nécessaire à la mise en oeuvre a fait l'objet d'un inventaire des équipements et aménagements requis pour l'arrondissement RDP-PAT et une estimation financière a été réalisé, laquelle a fait l'objet d'un dépôt auprès du Gouvernement du Québec, Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique ainsi que du Gouvernement du Canada, Programme Développement économique Canada.

Advenant une réponse positive à la demande subvention que Loisir et Sport Lanaudière pilote au nom de l'arrondissement RDP-PAT et des autres promoteurs associés , nous nous engageons à :

- Commencer la réalisation de notre projet dans les trois (3) mois qui suivront la décision gouvernementale d'accorder la subvention ;
- Compléter la réalisation de notre projet dans les délais qui seront spécifiés à l'entente ;
- Opérer et entretenir les infrastructures et autres équipements créés ou achetés dans le cadre de notre projet pendant les 5 prochaines années (à compter de la décision gouvernementale);
- Investir une somme correspondant à 20 % du coût de notre projet;
- Mandater Loisir et Sport Lanaudière pour déposer la demande financière au PARIT et coordonner la Stratégie régionale de financement du plein air de Lanaudière;
- Confirmer que nous sommes propriétaires des lieux ou seront créées les infrastructures ;
- S'assurer que l'organisme retenu pour la prestation de service sera engagé dans le programme de certification qualité et sécurité d'Aventure écotourisme Québec;

## JUSTIFICATION

Les bénéfices quant à l'engagement de l'arrondissement à ce projet sont nombreux tant pour l'opportunité de financement représentant 80% du montant évalué que par sa richesse partenariale permettant une viabilité économique, organisationnelle et technique du projet de coopération entre les municipalités.

L'acquisition d'équipements par l'arrondissement permettra de rendre disponible un inventaire de matériel de plein air au profit des citoyens. La gestion en sera confiée à un organisme ayant l'expertise pour assurer ce développement et l'offre de service. En étant propriétaire des équipements, l'arrondissement s'assure de préserver ces biens acquis advenant un changement de porteur compte tenu qu'aucun organisme spécialisé détient son bureau d'affaires sur notre territoire.

Toutefois, pour opérer et entretenir les équipements tant pour la sécurité et la qualité de ces ceux-ci, l'arrondissement devra prévoir un budget de remplacement à la fin de vie de ces derniers.

Afin de répondre aux diverses exigences du ministère, dont le début du projet trois mois suivant la décision gouvernementale, les ressources nécessaires devront se mobiliser

rapidement pour la mise en oeuvre du projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une demande de financement pour la Stratégie régionale de plein air 2020-2032 de Lanaudière, regroupant 2 corridors, 17 promoteurs et 6 MRC, a été présentée au Gouvernement du Québec dans le contexte d'émergence successive de nouveaux programmes tant provinciaux que fédéraux pour réaliser la première phase de mise en oeuvre du Plan de développement en plein air.

Les démarches auprès du gouvernement du Québec (Ministère du Tourisme) dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) peut soutenir des projets dont le budget est au maximum de 10 M\$. De cette somme, 50 ou 60% pourrait provenir du PARIT et 20 ou 30% de financement fédéral- Développement économique Canada (DEC)- volet tourisme et 20% doit venir de sources locales.

Le dépôt du projet complet présenté totalise 9,9 M\$ dont 36% représente le corridor du Saint-Laurent d'une valeur équivalente à 3,5 M\$. De ce montant, l'estimation financière des équipements et aménagements pour l'arrondissement RDP-PAT est de 416 287 \$ incluant les frais de contingences, frais collectifs et taxes nettes de ristourne. Parmi les équipements et aménagements requis notons: les équipements de plein air (canots, kayaks, rabaskas, pagaies, vélos, supports à vélo, bornes de réparation, etc.), les équipements de sécurité et de signalisation, structure d'accueil, panneaux d'information, etc.. Les contributions espérées sont de 249 779\$ de la part du PARIT et de 83 257,52 \$ de la part de DEC. Ainsi la part locale devant être financée par l'arrondissement est d'un montant de 83 257,52 \$, correspondant à 20% de la valeur estimée du projet.

Pour le PARIT, les projets doivent être terminés le 31 mars 2024 comme il s'agit d'un programme de relance, l'échéance de DEC reste à être déterminé.

## **MONTRÉAL 2030**

L'accès aux espaces bleus et verts ainsi qu'aux équipements de loisirs assurera une meilleure qualité de vie à la population tout en visant une pérennité des bienfaits visés.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En plus de favoriser la coopération intermunicipale et interrégionale, ce projet contribue à la mise en commun des intentions de développement tout en contribuant à l'élaboration d'un plan plus vaste de mise en valeur d'un corridor reliant dans un tout intégré les portions est et ouest. Non seulement, cela pourrait à terme donner lieu à la création d'un circuit nautique interconnecté pouvant devenir un attrait touristique majeur, mais également simplifier et bonifier l'expérience des utilisateurs de tous les territoires.

Des retombées importantes sur la gestion municipale sont envisagées quant à l'envergure des éléments sujets à une coopération intermunicipale menant à une occupation du territoire de façon intégrée ayant une valeur ajoutée à l'égard de l'expérience citoyenne.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le plein air a connu une effervescence importante en contexte COVID et les programmes de financement sollicités s'inscrivent en cohérence avec cet intérêt et vise à soutenir la relance et reprise attendues en faveur du secteur économique et touristique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les partenaires conviendront des stratégies de communication appropriées à chacune des étapes du projet et ce en respectant les protocoles de visibilité des partenaires financiers

associés au projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril 2022: suivi attendu du ministère du Tourisme  
mai 2022 à mars: 2024: préparatifs de mise en oeuvre du projet (achat d'équipements, aménagements et déploiement progressif de l'offre de service  
avril 2024: Déploiement complet de l'offre de service

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Martine HÉBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 23 mars 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mylene ROBERT  
Cheffe de section - Loisirs et communauté

### **ENDOSSÉ PAR**

François LE BRUN  
Chef de division - culture bibliothèques  
patrimoine et expertise

Le : 2022-03-21



**Dossier # : 1214860007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA21-30102 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022)

Il est recommandé :  
D'adopter le règlement numéro RCA21-30102 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022)"

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-11-29 18:18

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214860007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA21-30102 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement procède annuellement à la révision de ses tarifs afin de tenir compte de l'indexation ou encore afin de mettre à jour certains tarifs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 3011 0341 - Adoption du Règlement numéro RCA20-30098 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) »

CA21 3003 0071 - Adopter le règlement numéro RCA20-30098-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) »

CA21 3009 0284 - Adopter le règlement numéro RCA20-30098-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) »..

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de cet exercice annuel de révision, des modifications sont apportées au règlement sur les tarifs par les directions suivantes : la Direction du développement du territoire et études techniques, la Direction de la culture, des sports, loisirs et développement social, ainsi que la Direction des travaux publics.

**Résumé de la nature des modifications proposées**

**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

- article 51 (50): Majoration de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2022.

**DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

- **articles 14 à 17, 20 à 26** (25), **28 (27) à 33** (32) : Majoration de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2022. De plus, certaines erreurs de tarification en

2021 ont été rectifiées pour 2022.

- **article 35 (34)**, ajout d'une disposition permettant la gratuité pour l'utilisation d'un local de la Maison de la culture par le club social de l'arrondissement.

### **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ÉTUDES TECHNIQUES**

- **articles 1 à 10, 41 à 45 (40 à 44), 52 (51), 70 à 73 (69 à 72), 75 à 78 (74 à 77)**, : Majoration de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2022.

Le règlement en version comparative 2021 vs 2022, est en pièces jointes au présent dossier afin de démontrer les modifications apportées au règlement pour l'année 2022.

La version finale du règlement et des annexes se trouvent en document juridique.

### **JUSTIFICATION**

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative de fixation des tarifs.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.  
Publication d'un avis public dans les journaux locaux relativement à la mise en vigueur du règlement.

Ajustement des tarifs modifiés.

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2022.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Luc CASTONGUAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Valérie LAFOREST, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Valérie LAFOREST, 25 novembre 2021  
Joseph ARAJ, 11 novembre 2021  
Luc CASTONGUAY, 8 novembre 2021  
Martine HÉBERT, 5 novembre 2021  
Louis LAPOINTE, 5 novembre 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BOISVERT  
Secrétaire Recherche  
Secrétaire d'arrondissement substitut

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-11-05

Benoît PELLAND  
Directeur des services administratifs et du greffe



**Dossier # : 1214860007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA21-30102-1 intitulé : " Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022)(RCA21-30102)

Il est recommandé :  
D'adopter le règlement numéro RCA21-30102-1 intitulé : " Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) (RCA21-30102)"

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-18 14:44

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1214860007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA21-30102-1 intitulé : " Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022)(RCA21-30102)

**CONTENU****CONTEXTE**

Le but de cette modification est d'annuler la tarification municipale 2022 pour l'accès aux jardins communautaires, tarification au montant de 12 dollars. Cette modification permettra aux comités de jardin d'ajuster leur tarification afin de développer une meilleure autonomie financière.

De cette façon, les comités de jardin pourront bénéficier d'avoirs plus importants au courant de la saison et ainsi réaliser divers projets en agriculture urbaine.

En plus de permettre une plus grande autonomie financière pour les comités de jardin, cette mesure s'inscrit dans le plan de modernisation du Programme des jardins communautaires, démarré en 2021.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BOISVERT  
Secrétaire- Recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214860007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA21-30102 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement procède annuellement à la révision de ses tarifs afin de tenir compte de l'indexation ou encore afin de mettre à jour certains tarifs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 3011 0341 - Adoption du Règlement numéro RCA20-30098 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) »

CA21 3003 0071 - Adopter le règlement numéro RCA20-30098-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) »

CA21 3009 0284 - Adopter le règlement numéro RCA20-30098-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) »..

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de cet exercice annuel de révision, des modifications sont apportées au règlement sur les tarifs par les directions suivantes : la Direction du développement du territoire et études techniques, la Direction de la culture, des sports, loisirs et développement social, ainsi que la Direction des travaux publics.

**Résumé de la nature des modifications proposées**

**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

- article 51 (50): Majoration de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2022.

**DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

- **articles 14 à 17, 20 à 26** (25), **28 (27) à 33** (32) : Majoration de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2022. De plus, certaines erreurs de tarification en

2021 ont été rectifiées pour 2022.

- **article 35 (34)**, ajout d'une disposition permettant la gratuité pour l'utilisation d'un local de la Maison de la culture par le club social de l'arrondissement.

### **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ÉTUDES TECHNIQUES**

- **articles 1 à 10, 41 à 45 (40 à 44), 52 (51), 70 à 73 (69 à 72), 75 à 78 (74 à 77)**, : Majoration de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2022.

Le règlement en version comparative 2021 vs 2022, est en pièces jointes au présent dossier afin de démontrer les modifications apportées au règlement pour l'année 2022.

La version finale du règlement et des annexes se trouvent en document juridique.

### **JUSTIFICATION**

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative de fixation des tarifs.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.  
Publication d'un avis public dans les journaux locaux relativement à la mise en vigueur du règlement.

Ajustement des tarifs modifiés.

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2022.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Luc CASTONGUAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Valérie LAFOREST, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Valérie LAFOREST, 25 novembre 2021  
Joseph ARAJ, 11 novembre 2021  
Luc CASTONGUAY, 8 novembre 2021  
Martine HÉBERT, 5 novembre 2021  
Louis LAPOINTE, 5 novembre 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BOISVERT  
Secrétaire Recherche  
Secrétaire d'arrondissement substitut

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-11-05

Benoît PELLAND  
Directeur des services administratifs et du greffe

**Dossier # : 1223469004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-138 » sur le projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projetée au 7077, boulevard Henri-Bourassa Est – District de Rivière-des-Prairies.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mars 2022, il est recommandé :

- De donner suite à la procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la « Résolution numéro PP-138 » sur le projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projeté au 7077, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 1 057 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003138101.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de qualité dans ce secteur;
- Le projet prévoit une couverture végétale significative qui contribuera à diminuer les effets des îlots de chaleur;
- Le projet est compatible avec les autres usages présents dans le secteur;
- Le projet permet d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme.

**ADOPTÉ**



**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-18 14:30

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1223469004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-138 » sur le projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projetée au 7077, boulevard Henri-Bourassa Est – District de Rivière-des-Prairies.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003138101 relativement à la construction d'un bâtiment commercial aux fins des usages « véhicules automobiles (location, vente) et véhicules automobiles (réparation, entretien) projetée au 7077, boulevard Henri-Bourassa Est.

La réglementation d'urbanisme est conforme quant aux usages, mais deux (2) petits éléments nécessitent une approbation dans le cadre de la procédure du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Description du projet

Le requérant souhaite construire un bâtiment commercial aux fins des usages « véhicules automobiles (location, vente)» et « véhicules automobiles (réparation, entretien)» au 7077, boulevard Henri-Bourassa Est. Le site visé est affecté par de nombreuses contraintes anthropiques (voie ferrée, emprises d'Hydro-Québec, pipeline), ce qui fait en sorte qu'il est plutôt difficile à développer, quel que soit l'usage. Le requérant a ainsi été mis en contact avec les représentants de chacune de ces sources de contraintes de manière à développer un projet qui tient compte de ces enjeux. Des autorisations de développement spécifiques au projet soumis ont d'ailleurs été octroyées par Hydro-Québec et Trans-Northern Pipeline. Le projet qui en résulte est satisfaisant à tous les égards et répond à nos objectifs de développement pour ce type de site.

La signature architecturale du bâtiment et l'aménagement du site prennent en considération

ces autorisations spécifiques. Il est notamment question d'une élévation (côté est) complètement aveugle, à proximité du pipeline et de certaines contraintes concernant l'utilisation des espaces situés sous les emprises d'Hydro-Québec. Ainsi, la partie arrière du site sera exclusivement dédiée à l'entreposage de véhicules, ce qui est par ailleurs compatible avec la présence de la voie ferrée dans cette section du site. Enfin, seuls des matériaux diélectriques ne peuvent être utilisés dans ces emprises. Cela nécessite conséquemment une dérogation quant à l'exigence de précâbler 25 % des cases de stationnement aménagées sur le terrain du futur établissement.

Le site actuellement vacant sera accessible par une seule entrée charretière située sur le boulevard Henri-Bourassa Est. Des accès pour les personnes à mobilité réduite sont prévus. Toutes les activités (ventes et location, réparation et entretien) se feront à l'intérieur du bâtiment. Le projet ne prévoit pas d'aire d'étalage extérieure en cour avant, les véhicules étant plutôt exposés à l'intérieur du bâtiment. La cour avant sera donc complètement recouverte par un aménagement paysager mettant en valeur la propriété. La façade offrira une fenestration très généreuse et des détails architecturaux contemporains. Le traitement de l'apparence du bâtiment et le soin porté aux aménagements paysagers en font un projet qui améliorera considérablement l'image du secteur.

Les dérogations demandées pour ce projet concernent des aspects réglementaires peu significatifs pour lesquels le requérant est dans l'impossibilité de se conformer. En effet, tel que mentionné, les cases de stationnement qui sont essentiellement situées sous l'emprise hydroélectrique ne peuvent être précâblées et le requérant est dans l'obligation de respecter l'image commerciale du manufacturier qui exclut toute maçonnerie en façade. Ceci dit, les matériaux utilisés sont de qualité, permettent un traitement soigné et offrent une performance écoénergétique respectant les plus hauts standards en la matière.

### **Description du milieu**

Le site visé par la demande est situé sur le boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot 1 057 810, à la limite sud-ouest de l'arrondissement, juste à l'ouest de l'échangeur de l'autoroute 25 et du boulevard Henri-Bourassa Est. Le site est situé dans un secteur d'activités mixtes.

### **Circulation**

La seule entrée charretière prévue se situe dans la partie du terrain la plus éloignée de l'échangeur autoroutier, à mi-chemin avec la rue Renaude-Lapointe qui dessert un secteur commercial de l'arrondissement d'Anjou.

### **Bruit**

Le site est situé dans un secteur ne comportant aucun usage sensible susceptible d'être impacté par les activités du requérant. Ces activités seront d'ailleurs exclusivement exercées à l'intérieur du bâtiment, mis à part le stationnement et l'aire d'entreposage extérieure qui sera située sous l'emprise d'Hydro-Québec et limitrophe à la voie ferrée qui ceinture le site dans sa portion nord.

### **Impacts visuels**

Les aménagements extérieurs ont été conçus de manière à dynamiser ce tronçon de rue. La cour avant sera composée uniquement d'aménagements paysagers. Ces composantes paysagères ainsi que l'apparence du bâtiment permettront d'atteindre des standards élevés d'esthétisme.

Avant la délivrance du permis de construction, le projet devra être étudié en vertu de la procédure d'approbation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le traitement de l'apparence des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains seront alors examinés.

### **Occupation du sol**

Le site est situé dans une zone commerciale où une multitude de commerces de différents types se côtoient.

### Desserte en transport

Le site sera accessible par le boulevard Henri-Bourassa Est.

Le site bénéficie d'une desserte efficace par les circuits d'autobus suivants :

- Réseau local : Circuits 39, 40 et 257
- Réseau express : Circuits 432 et 444

Le site est situé à environ 400 mètres de la 6<sup>e</sup> Avenue qui donne accès à la gare Anjou du Train de l'Est.

### Planification prévue au Plan d'urbanisme

La planification prévue au Plan d'urbanisme pour le site visé par la demande est la suivante :

Affectation du sol : Secteur mixte

Nombre d'étages : 1 à 3 étages hors-sol

Taux d'implantation au sol : Faible ou moyen

### Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 553. La réglementation en vigueur pour cette zone est la suivante :

<b>Objet</b>	<b>Caractéristiques</b>
<b>Usages</b>	<b>Zone 553</b>
	C.1 : Commerce et service de voisinage C.2 : Commerce et service de artériel C.10 : Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange – <i>Requis pour le projet</i> C.11 : Commerce et service de réparation de véhicules automobiles – <i>Requis pour le projet</i>
<b>Mode d'implantation</b>	Isolé ou jumelée
<b>Type de toit</b>	Plat
<b>Nombre de logements</b>	Aucun
<b>Nombre d'étages</b>	1 à 3 étages
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	12,5 mètres
<b>Taux d'implantation</b>	Maximum : 50 %

<b>Marges de recul</b>	Avant principale min. : 7,5 mètres Latérale minimale : 2,5 mètres Tot. des latérales min. : 5 mètres Arrière minimale : 10 mètres
------------------------	--

### **Dérogations au Règlement de zonage (RCA09-Z01)**

Seules les deux (2) dérogations suivantes sont nécessaires pour la réalisation du projet :

- Pourcentage minimal de maçonnerie sur la façade principale (RCA09-Z01, article 95);
- Pourcentage minimal de cases de stationnement précâblées (RCA09-Z01, article 213.1).

### **Conditions**

La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

- a) Les autorisations spécifiques au projet requises et octroyées par Hydro-Québec et Trans-Northern Pipeline doivent être transmises à la Direction du développement du territoire et études techniques préalablement à l'émission du permis de construction;
- b) Le respect des conditions spécifiques au projet contenues dans les autorisations octroyées par Hydro-Québec et Trans-Northern Pipeline doit être maintenu en tout temps;
- c) Aucun étalage de véhicules n'est autorisé en cour avant;
- d) La cour avant est exclusivement occupée par des aménagements paysagers;
- e) Un minimum de quarante-cinq (45) arbres doit être planté ou maintenu sur le territoire d'application;
- f) Des quarante-cinq (45) arbres requis au paragraphe d), au moins quinze (15) doivent être plantés dans la marge latérale droite, entre le pipeline et l'élévation est du bâtiment;
- g) Les marges de recul latérales et arrière de l'aire de stationnement extérieure doivent être recouvertes de gazon, d'arbres, d'arbustes ou de plantes vivaces ou annuelles et elles doivent être aménagées en noues paysagères d'une profondeur comprise entre 15 cm et 30 cm;
- h) Un plan d'aménagement paysager signé par un architecte paysagiste doit être fourni avec la demande de permis;
- i) Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir un couvert végétal sain;
- j) Les équipements mécaniques au toit, lorsque visibles à partir des voies publiques, doivent être dissimulés par des écrans composés d'un des matériaux de revêtement extérieur utilisés sur les bâtiments;
- k) Les conteneurs à déchets doivent être situés dans un espace circonscrit par une clôture opaque et entouré de végétaux.

### **Critères de PIIA**

Les critères suivants s'ajoutent à ceux déjà prévus au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié :

- a) Les aménagements paysagers participent à la qualité générale du site par l'utilisation, en alternance, de rocailles, de végétation basse et d'arbres à grand déploiement le long de la voie publique;
- b) Les nouvelles plantations en bordure des voies publiques doivent se

- faire avec des essences qui résistent bien aux conditions hivernales en contexte urbain (dénivellement, calcium, etc.) afin d'assurer leur pérennité;
- c) L'aménagement extérieur devant les plans de façade met en valeur le bâtiment;
- d) Les aménagements paysagers doivent s'inspirer des plans de l'Annexe C;
- e) Les équipements mécaniques, lorsqu'installés hors toit, doivent être traités de façon à s'intégrer à la volumétrie du bâtiment et recevoir un traitement similaire à ce dernier de manière à diminuer leur visibilité des voies publiques;
- f) L'apparence des bâtiments projetés doit s'inspirer des plans de l'Annexe D.

### **Garantie bancaire**

Une garantie bancaire devra accompagner la demande de permis de construction afin d'assurer la réalisation des aménagements paysagers, tels qu'approuvés, et ce, dans les délais prescrits.

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :**

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), « Résolution numéro PP-138 » sur le projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projeté au 7077, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 1 057 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003138101.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de qualité dans ce secteur;
- Le projet prévoit une couverture végétale significative qui contribuera à diminuer les effets des îlots de chaleur;
- Le projet est compatible avec les autres usages présents dans le secteur;
- Le projet permet d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

La présente demande respecte les objectifs visés par Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 25 février 2022

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 11 mars 2022  
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand LABBÉ  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-14

**Dossier # : 1223469006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-139 » sur le projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment abritant une clinique médicale projeté au 12455, rue Sherbrooke Est – District de Pointe-aux-Trembles.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance spéciale du 25 mars 2022, il est recommandé :

- De donner suite à la procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la « Résolution numéro PP-139 » sur le projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment abritant une clinique médicale projetée au 12455, rue Sherbrooke Est, sur le lot portant le numéro 1 262 555 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003143200.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de qualité dans ce secteur;
- Le projet prévoit une insertion conséquente aux enjeux du secteur;
- Le projet est compatible avec les autres usages présents dans le secteur;
- Le projet permet d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme.

**ADOPTÉ**



**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-29 17:18

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1223469006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-139 » sur le projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment abritant une clinique médicale projeté au 12455, rue Sherbrooke Est – District de Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et études techniques (DDTET) a reçu une demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003143200 relativement à la construction projetée d'un bâtiment institutionnel aux fins de l'usage « clinique médicale » au 12455, rue Sherbrooke Est.

La réglementation d'urbanisme est conforme quant à l'usage mais certains éléments nécessitent une approbation dans le cadre de la procédure du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CD22-002 – 10 mars 2022 : Approbation de la demande de permis de démolition visant le bâtiment présent sur le site visé (demande de permis de démolition # 3003121234).

**DESCRIPTION**

Description du projet

Le requérant souhaite construire un bâtiment aux fins de l'usage « clinique médicale » au 12455, rue Sherbrooke Est, sur le lot numéro 1 262 555. Le site visé est actuellement occupé par un bâtiment vacant qui a fait l'objet d'une décision favorable du comité d'étude des demandes de démolition. L'usage projeté est autorisé dans la zone visée et le projet, dans son ensemble, est conforme à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement. Toutefois, certains éléments relatifs à la planification du projet du futur REM de l'est nous forcent à revoir le projet et à examiner une demande de projet particulier afin d'assurer une viabilité adéquate du futur établissement. En effet, le site est en bordure du tracé projeté du REM de l'Est dont l'emplacement final de l'infrastructure annoncée n'est toujours pas fixé.

D'un commun accord avec la Direction du développement du territoire et études techniques, le requérant a modifié l'implantation de son bâtiment afin de le reculer davantage de l'emprise

de la rue permettant ainsi de limiter l'impact négatif que pourrait avoir l'infrastructure aérienne du REM sur les opérations de la clinique médicale et l'image du bâtiment advenant qu'un tracé sur le flanc nord de l'emprise de la rue Sherbrooke Est soit privilégié. Les dernières esquisses fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec présentent d'ailleurs un tel scénario, ce qui serait préjudiciable pour un bâtiment implanté à la marge de recul avant prescrite à la grille de zonage. C'est principalement sur cet élément que s'appuie la pertinence d'un PPCMOI, la procédure particulière permettrait ainsi une implantation du bâtiment revue ainsi que de nouvelles modalités d'utilisation de la cour avant.

Ainsi, le requérant soumet un projet dans lequel le bâtiment est implanté en retrait de l'alignement prescrit afin d'offrir un dégagement suffisant pour que les occupants du bâtiment ne subissent pas les impacts négatifs dus à la structure du REM et aux passages des trains (bruit, vibration, vue directe dans l'établissement). Le projet révisé est néanmoins satisfaisant et répond à nos objectifs de développement pour ce type de site et pour ce secteur. En optant pour un scénario où le bâtiment est davantage en recul de la rue Sherbrooke, il est nécessaire de déplacer une partie de l'aire de stationnement vers la cour avant. Ceci est contraire à ce que nous demandons habituellement, mais les aménagements permettront d'en limiter l'impact visuel. Des conditions et des critères de PIIA spécifiques sont d'ailleurs prévues afin d'assurer un résultat correspondant à nos objectifs. Ainsi, dans la proposition d'implantation respectant les marges prescrites, le projet prévoyait 103 cases de stationnement extérieur, alors que la version à l'étude dont l'implantation est en recul propose plutôt 88 cases extérieures dont 24 sont en cours avant.

Il est à noter que le nombre de cases de stationnement peut difficilement être réduit, car pour ce type d'établissement, le nombre de cases de stationnement est directement proportionnel à la superficie de plancher de la clinique. Celle-ci s'adresse bien sûr à une clientèle locale, mais mise beaucoup sur l'apport d'une clientèle régionale dont les déplacements ne peuvent être assurés par le transport en commun, ni les déplacements actifs. La plupart des spécialistes se déplacent également presque tous en voiture. Le projet prévoit ainsi 88 cases de stationnement extérieures et 38 cases intérieures, pour un total de 126 cases.

Le projet vise dans un premier temps la construction d'un bâtiment qui aura une superficie de plancher de plus de 5 000 m<sup>2</sup>. Une deuxième phase est déjà prévue, mais n'est pas traitée dans la présente démarche. La signature architecturale du bâtiment propose une façade offrant une fenestration généreuse et introduit un style contemporain qui permet d'envisager un effet d'engouement sur les propriétés voisines dans le futur, ce qui améliorera considérablement l'image du secteur. Le recul du bâtiment permettra également de dégager cette attrayante façade, lui permettant ainsi de mieux rayonner.

L'aménagement du site est modulé de manière à bien encadrer l'aire de stationnement en cour avant tout en mettant en valeur le bâtiment. Le site sera accessible par une seule entrée charretière située sur la rue Sherbrooke Est. Des accès pour les personnes à mobilité réduite sont prévus.

Les dérogations demandées pour ce projet concernent essentiellement des aspects réglementaires relatifs à la présence du stationnement en cour avant.

### **Description du milieu**

Le site visé par la demande est situé le flanc nord de la rue Sherbrooke Est, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et le boulevard du Tricentenaire. Le site se trouve dans un secteur d'emplois.

### **Circulation**

Une seule voie d'accès est prévue dans la phase 1 du projet, elle est prévue dans sur le côté ouest du site, face à la marge de recul latérale gauche. Une seconde voie d'accès est

projetée à l'autre extrémité du site, lorsque la phase 2 se réalisera. L'aire de stationnement proposée est fractionnée en trois (3) secteurs, situés de part et d'autre du bâtiment.

### **Bruit**

Les activités du requérant ne génèrent aucune nuisance sonore. Les espaces extérieurs seront exclusivement utilisés pour le stationnement de véhicules routiers et des aménagements paysagers.

### **Impacts visuels**

Les aménagements paysagers ont été conçus de manière à dynamiser ce tronçon de rue et à minimiser la présence d'une aire de stationnement en cour avant. Ces aménagements, de même que l'apparence du bâtiment, permettront d'atteindre des standards élevés d'esthétisme qui amélioreront significativement ce tronçon de rue.

Avant la délivrance du permis de construction, le projet devra être étudié en vertu de la procédure d'approbation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le traitement de l'apparence des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains seront alors examinés.

### **Occupation du sol**

Le terrain visé est situé dans une zone commerciale où une multitude de commerces de différents types se côtoient.

### **Desserte en transport**

Le site sera accessible par la rue Sherbrooke Est.

Une voie réservée aux autobus permet une desserte efficace du site par les circuits d'autobus suivants :

Réseau local : Réseau express :  
Circuits 40 et 186 Circuits 430 et 486

Plusieurs autres circuits majeurs passent à proximité du site, notamment sur les boulevards du Tricentenaire et Saint-Jean-Baptiste.

### **Planification prévue au Plan d'urbanisme**

La planification prévue au Plan d'urbanisme pour le site visé par la demande est la suivante :

Affectation du sol : Secteur d'emplois  
Nombre d'étages : 1 à 3 étages hors-sol  
Taux d'implantation au sol : Faible ou moyen

### **Règlement de zonage (RCA09-Z01)**

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 272. La réglementation en vigueur pour cette zone est la suivante :

<b>Objet</b>	<b>Caractéristiques</b>
<b>Usages</b>	<b>Zone 272</b>
	C.1 : Commerce et service de voisinage C.2 : Commerce et service de artériel C.3 : Commerce et service de grande superficie C.5 : Hébergement hôtelier C.6 : Bar et débit de boissons C.7 : Salle de réception, de danse ou de spectacle

	C.9 : Poste d'essence P.1 : Institution locales
<b>Mode d'implantation</b>	Isolé ou jumelée
<b>Type de toit</b>	Plat ou à versants
<b>Nombre de logements</b>	Aucun
<b>Nombre d'étages</b>	1 à 3 étages
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	12,5 mètres (toit plat)
<b>Taux d'implantation</b>	Maximum : 50 %
<b>Marges de recul</b>	Avant principale min. : 7,5 mètres Avant principale max. : 9,5 mètres Latérale minimale : 3 mètres Tot. des latérales min. : 6 mètres Arrière minimale : 6 mètres

### **Dérogations au Règlement de zonage RCA09-Z01**

Les dérogations suivantes sont nécessaires pour la réalisation du projet :

- Marge avant maximale (RCA09-Z01, article 28);
- Pourcentage minimal de la façade principale compris entre la marge avant minimale et maximale (RCA09-Z01, article 89);
- Dépassement au toit : hauteur et matériau (RCA09-Z01, article 101);
- Stationnement en cour avant (RCA09-Z01, article 193);
- Obligation de fournir une unité de chargement de petite dimension (RCA09-Z01, article 231).

### **Conditions**

La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

- a) Une bande de terrain végétalisée d'une profondeur minimale de 4,50 mètres à partir de la limite d'emprise doit être maintenue pour dissimuler l'aire de stationnement en cour avant. Cette bande doit être constituée d'une butte recouverte d'éléments végétaux, tels qu'arbres, arbustes, plantes couvre-sol, fleurs, graminées et pierres décoratives;
- b) Un minimum de cinquante-cinq (55) arbres doit être planté ou maintenu sur le territoire d'application;
- c) Un plan d'aménagement paysager signé par un architecte paysagiste doit être fourni avec la demande de permis;
- d) Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir un couvert végétal sain;
- e) Le revêtement de recouvrement du sol de l'aire de stationnement doit permettre d'augmenter l'effet albédo en réduisant la température de la surface de même que la

température de l'air ambiant;

f) Un espace extérieur au bénéfice des employés et des clients ou de leurs accompagnateurs doit être aménagé au sol ou au toit;

g) Les matériaux de revêtement de sol servant à diriger les piétons vers les accès au bâtiment et les espaces extérieurs au bénéfice des employés et des clients ou de leurs accompagnateurs permettent l'écoulement des eaux de pluie dans le sol et favorisent la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain;

h) L'élévation gauche du bâtiment doit être recouverte par de la maçonnerie sur plus de la moitié de sa superficie.

### **Critères de PIIA**

Les critères suivants s'ajoutent à ceux déjà prévus au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié) :

- Les aménagements paysagers participent à la qualité générale du site par l'utilisation, en alternance, de rocailles, de végétation basse et d'arbres à grand déploiement le long de la voie publique;
- Les nouvelles plantations en bordure des voies publiques doivent se faire avec des essences qui résistent bien aux conditions hivernales en contexte urbain (dénivellement, calcium, etc.) afin d'assurer leur pérennité;
- L'aménagement extérieur devant les plans de façade met en valeur le bâtiment;
- Les aménagements paysagers compris entre l'aire de stationnement située en cour avant et l'emprise de la rue doivent permettre de dissimuler partiellement les véhicules de manière à atténuer leur présence en cour avant;
- L'apparence du bâtiment projeté doit s'inspirer des plans de l'Annexe A;
- Les aménagements paysagers doivent s'inspirer du plan de l'Annexe B.

### **Garantie bancaire**

Une garantie bancaire devra accompagner la demande de permis de construction afin d'assurer la réalisation des aménagements paysagers, tels qu'approuvés, et ce, dans les délais prescrits.

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :**

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), « Résolution numéro PP-139 » sur le projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment abritant une clinique médicale projetée au 12455, rue Sherbrooke Est, sur le lot portant le numéro 1 262 555 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003143200.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de qualité dans ce secteur;
- Le projet prévoit une insertion conséquente aux enjeux du secteur;
- Le projet est compatible avec les autres usages présents dans le secteur;
- Le projet permet d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

La présente demande respecte les objectifs visés par Montréal 2030.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 21 mars 2022

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance spéciale du 25 mars 2022

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 29 mars 2022

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand LABBÉ  
Conseiller en aménagement

### ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-29







**Dossier # : 1226425002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-043 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne le nombre d'étages maximal pour la zone 209, certaines saillies, les quais de chargement et les matériaux de façade pour les bâtiments institutionnels»

Il est recommandé:

D'adopter le projet de règlement numéro RCA09-Z01-043 intitulé : «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne le nombre d'étages maximal pour la zone 209, certaines saillies, les quais de chargement et les matériaux de façade pour les bâtiments institutionnels.»

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-02-24 17:51

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1226425002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-043 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne le nombre d'étages maximal pour la zone 209, certaines saillies, les quais de chargement et les matériaux de façade pour les bâtiments institutionnels»

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) poursuit les projets d'agrandissement de ses écoles primaires et prévoit, à moyen terme, la construction de deux nouvelles écoles sur le territoire de l'arrondissement. Au cours des récents exercices de planification et de validation de ces projets auxquels l'arrondissement a participé, nous avons mutuellement constaté la récurrence de certains irritants réglementaires qui ne cadrent pas tout à fait avec les besoins du CSSPI, ni les attributs architecturaux que les concepteurs souhaitent intégrer à leurs projets pour améliorer la fonctionnalité des bâtiments et leur conférer une apparence plus distinctive.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA09 30 07 0243 Adoption du projet de règlement numéro RCA09-Z01 intitulé « Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » qui remplace le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (01-278). GDD1094564003

**DESCRIPTION**

Le contenu du règlement est présenté au tableau suivant:

Article du présent règlement RCA09-Z01-043	Chapitre modifié du règlement RCA09-Z01	Article ou section modifiés du règlement RCA09-Z01	But visé de la modification
1	S.O.	S.O.	Préambule du règlement
2	5	95	Ajout d'un alinéa concernant les exigences en matière de revêtement extérieur pour un usage issu de la classe d'usages «Public et institutionnel».

3	5	115	Modification du tableau de l'article 115 en y ajoutant deux références à de nouveaux articles (116.3 et 116.4)
4	5	Section 5.8	Ajout de l'article 116.3 révisant certaines exigences en matière de saillie architecturale sur un bâtiment de grand gabarit. Ajout de l'article 116.4 révisant certaines exigences en matière de saillie pour un avant-corps sur un bâtiment de grand gabarit.
5*	8	Section 8.5	Ajout de l'article 231.1 retirant l'exigence de pourvoir une unité de chargement pour un usage «École primaire et préscolaire».
6*	16	Grille de la zone 209	Modification du nombre d'étages maximal autorisé : 3 au lieu de 2. Modification de la hauteur maximale autorisée en mètre pour un toit plat : 12,5 mètres au lieu de 9 mètres.
7	S.O.	S.O.	Entrée en vigueur du règlement.

Les dispositions prévues aux articles 5 et 6 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire. Les articles concernés sont identifiés par un astérisque au tableau.

#### JUSTIFICATION

La modification du règlement de zonage permettra de concevoir des établissements scolaires présentant une facture architecturale relevée et mieux adaptés aux besoins de leurs occupants .

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Consultation publique écrite de quinze (15) jours

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 22 février 2022  
Julie BOISVERT, 22 février 2022

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK  
Chef de division urbanisme

#### ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-02-22



Dossier # : 1220394001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'enseignes au sol pour une industrie située au 8801, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot numéro 2 979 453, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003085855 - District de Rivière-des-Prairies.

Considérant la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 11 mars 2022, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'enseignes au sol pour une industrie situé au 8801, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot 2 979 453, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 9 novembre 2021.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003085855.

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour les raisons suivantes :**

- l'objectif et le critère d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-15 10:33

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1220394001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'enseignes au sol pour une industrie située au 8801, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot numéro 2 979 453, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003085855 - District de Rivière-des-Prairies.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande visant l'installation d'enseignes au sol comportant deux faces pour une industrie située au 8801, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot 2 979 453 dans le district de Rivière-des-Prairies. Cet édifice est soumis à la procédure des PIIA en vertu de l'article 130 de la section 18 applicable aux limites d'arrondissement, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01). Le projet doit respecter l'objectif et le critère prévus à l'article 134.1 de ce règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

**Description du projet**

La demande vise l'installation de deux enseignes industrielles comportant deux faces sur socle existant situé en bordure du boulevard Henri-Bourassa Est. Les faces des enseignes sont en aluminium avec acrylique blanc. Les enseignes sont lumineuses et ont une superficie 7,5 m<sup>2</sup> chacune.

Le tout est illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 9 novembre 2021.

**Règlement de zonage (RCA09-Z01)**

Le site se trouve dans la zone 540 dans laquelle les classes d'usages P.6 « utilité publique »,

I.1 « industrie légère », I.2 « industrie moyenne », I.6 « mise en valeur des matières résiduelles » et A.1 « agriculture urbaine » sont autorisées.

La demande, telle que présentée, respecte les normes relatives à l'affichage, telles qu'apparaissant au chapitre 9 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

### **Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)**

L'approbation doit tenir compte de l'objectif et du critère de l'article 134.1 de la section 18, applicable aux limites d'arrondissement du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01) :

#### **Article 134.1 Affichage**

##### Objectif :

Assurer une harmonisation de l'affichage dans le secteur.

##### Critère :

- L'affichage s'intègre au caractère de la rue par ses dimensions, sa localisation, son support, sa hauteur et son type d'éclairage.

### **JUSTIFICATION**

#### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :**

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'enseignes au sol pour une industrie située au 8801, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot numéro 2 979 453, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 9 novembre 2021.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003085855.

#### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :**

- L'objectif et le critère d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 8 mars 2022

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 11 mars 2022

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline CANTIN  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-14



**Dossier # : 1223469003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat sur un bâtiment commercial situé au 7825, boulevard Henri-Bourassa Est - District de Rivière-des-Prairies.

Considérant la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 11 mars 2022, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'amendement, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat sur un bâtiment industriel situé au 7825, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot 1 278 966 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 22 février 2022.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003116274.

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour les raisons suivantes :**

- l'objectif et le critère d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

Adopté

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-21 14:58

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223469003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat sur un bâtiment commercial situé au 7825, boulevard Henri-Bourassa Est - District de Rivière-des-Prairies.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande visant l'installation d'une enseigne à plat sur un bâtiment industriel situé au 7825, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot numéro 1 278 966, dans le district de Rivière-des-Prairies. Cet édifice est soumis à la procédure des PIIA en vertu de l'article 130 de la section 18 applicable aux limites d'arrondissement, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01). Le projet doit respecter l'objectif et le critère prévus à l'article 134.1 de ce règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 30 10 0342 – 1<sup>er</sup> octobre 2019 : Approbation des plans relatifs à l'affichage pour un bâtiment commercial aux 7825-7829, boulevard Henri-Bourassa Est.

**DESCRIPTION**

Description du projet

La demande vise l'installation d'une enseigne à plat sur un bâtiment industriel en remplacement de l'enseigne existante qui a été approuvée en 2019 par la résolution numéro CA19 30 10 0342. Les autres enseignes approuvées par cette résolution ne sont pas visées par la présente demande. L'enseigne lumineuse est proposée dans la partie supérieure du mur, sur le même emplacement que l'enseigne existante. Le boîtier en aluminium sera recouvert de vinyle autocollant de couleurs noire, bleue et orange. La superficie de l'enseigne proposée est de 7,49 m<sup>2</sup>.

Le tout est illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 22 février 2022.

### **Règlement de zonage (RCA09-Z01)**

Le site se trouve dans la zone 548 dans laquelle les classes d'usages C.1 « commerce et service de voisinage », C.2 « commerce et service artériel », C.4 « commerce et service lourd », P.6 « utilité publique », I.1 « industrie légère », I.2 « industrie moyenne », I.6 « mise en valeur des matières résiduelles » et A.1 « agriculture urbaine » sont autorisées.

La demande, telle que présentée, respecte les normes relatives à l'affichage telles qu'apparaissant au chapitre 9 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

### **Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)**

L'approbation doit tenir compte de l'objectif et du critère de l'article 134.1 de la section 18, applicable aux limites d'arrondissement du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01) :

#### **Article 134.1 Affichage**

##### Objectif :

Assurer une harmonisation de l'affichage dans le secteur.

##### Critère :

- L'affichage s'intègre au caractère de la rue par ses dimensions, sa localisation, son support, sa hauteur et son type d'éclairage.

#### **JUSTIFICATION**

#### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :**

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat sur un bâtiment industriel situé au 7825, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot numéro 1 278 966 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 22 février 2022.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003116274.

#### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :**

- L'objectif et le critère d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

La présente demande respecte les objectifs visés par Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 22 février 2022

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 11 mars 2022

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand LABBÉ  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-14



**Dossier # : 1223469005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 161 des sections 13 et 23 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs aux travaux de réfection de la toiture de la Maison Antoine-Beaudry située au 14678, rue Notre-Dame Est, relativement la demande de permis de transformation numéro 3003135694 – District de La Pointe-aux-Prairies.

Considérant la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 11 mars 2022, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'amendement, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 161 des sections 13 et 23 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs aux travaux de réfection de la toiture de la Maison Antoine-Beaudry située au 14678, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 456 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 28 février 2022.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3003135694.

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :**

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet sont respectés.

Adopté

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-21 14:57

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223469005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 161 des sections 13 et 23 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs aux travaux de réfection de la toiture de la Maison Antoine-Beaudry située au 14678, rue Notre-Dame Est, relativement la demande de permis de transformation numéro 3003135694 – District de La Pointe-aux-Prairies.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite entreprendre des travaux d'entretien et de réfection sur la Maison Antoine-Beaudry visant à assurer la pérennité de l'ancienne maison de ferme. Conformément aux articles 96 et 161 des sections 13 et 23 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), certains travaux doivent être approuvés par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 30 06 0158 – 2 juin 2020 : Approbation des plans relatifs aux travaux d'entretien et de réfection de la Maison Antoine-Beaudry (Phase 1).

**DESCRIPTION**

Description du projet

Les travaux d'entretien précédents ont eu lieu il y a plus de 25 ans, en 1996. L'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite ainsi effectuer des travaux d'entretien et de réfection sur la Maison Antoine-Beaudry afin d'en assurer la pérennité. L'ensemble des travaux a été divisé en deux phases :

**Phase 1 (réalisée en 2020-2021) :**

- Imperméabilisation des fondations de l'annexe;
- Remplacement des galeries et du perron arrière;
- Stabilisation structurale de la poutre à l'axe 5 et du plancher du rez-de-chaussée de l'annexe;
- Ajout d'une nouvelle rampe d'accessibilité universelle.

## **Phase 2 (objet de la présente demande) :**

- Décontamination des combles;
- Remplacement de quelques pierres fissurées et rejointoiement partiel;
- Travaux de toiture remplacement, de tôle et de membrane;
- Restauration des cadres et fenêtres existantes;
- Rafraîchissement des finis intérieur et extérieur;
- Aménagement du rez-de-chaussée en parcours sans obstacle.

Parmi les travaux visés par la présente demande (phase 2) seul le remplacement des toitures nécessite une évaluation dans le cadre de la procédure sur les PIIA.

### **Les toitures :**

Les revêtements des toitures ont atteint leur espérance de vie et doivent être complètement remplacés. Les revêtements de toiture à la canadienne recouvrant l'annexe et la tôle à baguette recouvrant le corps principal de la maison seront ainsi retirés et remplacés. Les techniques utilisées permettront de reproduire à l'identique l'aspect des toitures. L'acier galvanisé actuel sera toutefois remplacé par de l'acier galvanume calibre 26. L'acier galvanisé n'offre aucune garantie, alors que l'acier galvanume offre une garantie sur le fini de plus de 30 ans.

Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 28 février 2022.

La maison Antoine-Beaudry a été classée immeuble patrimonial par le gouvernement provincial en 1979. À cet effet, la demande a été soumise au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) pour avis. Celui-ci a toutefois jugé qu'il n'avait pas l'obligation d'émettre un avis concernant ce projet.

### **Description du milieu**

Le site visé par la demande est situé dans le parc Marcel-Léger, au sud de la rue Notre-Dame Est, entre la rue Françoise-Langlois et Antoine-Bazinet.

### **Règlement de zonage (RCA09-Z01)**

Le site se trouve dans la zone 080 dans laquelle seule la classe d'usage Parc (P.4) est autorisée.

La demande, telle que présentée, respecte les normes applicables du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

### **Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)**

L'approbation doit tenir compte des objectifs et des critères des sections 13 et 23, applicables respectivement *parcours riverain de Pointe-aux-Trembles* et aux *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, aux secteurs de valeur intéressante et aux ensembles urbains d'intérêt* du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01).

## **Section 13**

### **Article 101 Architecture**

#### Objectif :

Favoriser les constructions de bonne qualité le long du parcours riverain.

Critères :

- Les transformations et les rénovations respectent les caractéristiques et le langage architectural du milieu environnant;
- L'utilisation d'éléments architectoniques, tels que les marquises, les portiques, les saillies, l'ornementation, les détails architecturaux est recommandée;
- Les couleurs utilisées pour les revêtements extérieurs s'harmonisent au secteur environnant; l'utilisation de teintes sobres est préconisée alors que les couleurs vives et éclatantes sont à éviter.

**Section 23**

**Article 164 Architecture**

Objectif :

Préserver la valeur patrimoniale du bâtiment en respectant ses caractéristiques intrinsèques lors des travaux d'entretien, de réparation et d'agrandissement.

Critères :

- Les composantes architecturales authentiques du bâtiment, telles que la volumétrie, les pentes de toit, la fenestration, les portes, les saillies, les lucarnes, les souches de cheminées, les corniches, les matériaux de revêtement d'origine, les galeries et l'ornementation sont conservées;
- L'usage de matériaux durables et nobles est favorisé comme revêtement extérieur. Les revêtements extérieurs suivants sont privilégiés : la pierre naturelle, la brique d'argile, les blocs de pierre, les revêtements de bois, les planches à clin et les déclinés en fonction des caractéristiques originales du bâtiment.

Objectif :

Favoriser une approche de restauration plutôt qu'une approche de rénovation, notamment en veillant à la conservation des caractéristiques originales de l'apparence extérieure du bâtiment.

Critères :

- Les travaux projetés visent à redonner au bâtiment son caractère d'origine;
- Tout matériau de revêtement extérieur à remplacer, le cas échéant, est remplacé par un matériau d'origine ou par un matériau s'apparentant à celui d'origine (matériau de substitution) lorsqu'il est impossible de reproduire le matériau original;
- Tout élément décoratif, moulure et élément architectonique est conservé ou le cas échéant, remplacé par un matériau d'origine ou s'apparentant à celui d'origine lorsqu'il est impossible de reproduire le matériau original.

**JUSTIFICATION**

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :**

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 161 des sections 13 et 23 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs aux travaux de réfection de la toiture de la Maison Antoine-Beaudry située au 14678, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 456 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 28 février 2022.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3003135694.

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :**

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet sont respectés.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

#### **MONTRÉAL 2030**

La présente demande respecte les objectifs visés par Montréal 2030.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 9 mars 2022

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 11 mars 2022

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand LABBÉ  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-14

**Dossier # : 1228238001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), du plan relatif à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 3715, boulevard du Tricentenaire, sur le lot numéro 1 505 811 relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003101017 - District de Pointe-aux-Trembles.

Pour le projet visant l'approbation des plans relatifs à l'affichage pour le bâtiment industriel situé 3715, boulevard du Tricentenaire, sur le lot 1 505 811 - District de Pointe-aux-Trembles.

À la suite de la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 mars 2022, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé);

- D'approuver les plans préparés par le requérant, M. Adam Paradis, et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 17 février 2022.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d'émission de la demande d'autorisation d'affichage numéro 3003101017.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-21 12:52**Signataire :**

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228238001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), du plan relatif à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 3715, boulevard du Tricentenaire, sur le lot numéro 1 505 811 relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003101017 - District de Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande visant l'installation d'une enseigne à plat sur un bâtiment industriel situé au 3715, boulevard du Tricentenaire, sur le lot numéro 1 505 811, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Cet édifice est soumis à la procédure des PIIA en vertu de l'article 104 de la section 14, applicable aux zones industrielles situées aux abords de l'autoroute 40, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01). Le projet doit respecter l'objectif et les critères prévus à l'article 110 de ce règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Description du projet

La demande d'affichage vise l'installation d'une enseigne à plat non éclairée sur un bâtiment industriel situé au 3715, boulevard du Tricentenaire. Le bâtiment qui date de 1989 et qui comporte un étage accueille une nouvelle compagnie de réparation de vélos et de scooters électriques, Kolo Scooter. Le local occupé a une superficie d'environ 404 m<sup>2</sup> et une façade d'environ 9,14 m linéaires.

Le requérant souhaite installer une enseigne à plat non lumineuse de 2,1 m<sup>2</sup> sur la façade avant du bâtiment, laquelle aura les caractéristiques suivantes :

- Dimensions : 0,7 m x 3 m;
- Matériaux : panneau en PC blanc, lettrage et contour en PVC noir et rouge, découpés



- au laser;
- Fixation : sur la structure en acier du bâtiment;
- Couleurs utilisées : blanc, rouge et noir.

Le tout, tel que présenté sur les plans préparés par le requérant, monsieur Adam Paradis, et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 17 février 2022.

### **Règlement de zonage (RCA09-Z01)**

Le site se trouve dans la zone 268 dans laquelle les classes d'usages P.6, I.1 et I.2 sont autorisées. La demande, telle que présentée, respecte les normes relatives à l'affichage, telles qu'apparaissant au chapitre 9 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

### **Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)**

L'approbation doit tenir compte de l'objectif et des critères de l'article 110 de la section 14 applicable aux zones industrielles situées aux abords de l'autoroute 40 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01) :

#### **Article 110 Affichage**

##### Objectif :

Assurer une bonne intégration des enseignes avec les façades des bâtiments et une harmonisation de l'affichage dans le secteur.

##### Critères :

- Les dimensions, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux, l'éclairage des enseignes et leur support s'intègrent et s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment principal;
- Pour un bâtiment industriel, les enseignes sont apposées sur la partie administrative du bâtiment;
- Les enseignes sont apposées à plat ou en saillie sur le bâtiment.

#### **JUSTIFICATION**

#### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :**

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), du plan relatif à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 3715, boulevard du Tricentenaire, sur le lot numéro 1 505 811 relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003101017 - District de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur les plans préparés par le requérant, monsieur Adam Paradis, et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 17 février 2022.

#### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :**

- L'objectif et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 22 février 2022.

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 11 mars 2022.

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Elias ATALLAH  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-21





Dossier # : 1222971001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation et ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles pour l'année 2022. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver et de ratifier la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2022.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(C-4.1)-006** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA22-(B-3)-001** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-1)-001** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-

Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA09-Z01)-001** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-3)-001** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-21 14:53

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222971001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation et ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001, chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- **Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4-1, article 3, alinéa 8;**
- **Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;**
- **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8 (vente et consommation d'alcool);**
- **Règlement de zonage de l'arrondissement, RCA09-Z01, article 315, (affichage);**
- **Règlement sur les parcs, R.R.V.M., c. P-3, en vertu de l'ordonnance OCA18-(P-3);**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA21 30080254** le 4 mai 2021 Ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

**CA20 30 03 0074** le 10 mars 2020 Ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.

**CA19 30070262** le 2 avril 2019 Approbation de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2019 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

À chaque année, plusieurs centaines d'événements sont prévus sur le territoire de

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Ceux-ci peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, religieuse, interculturelle, caritative, civique, commémorative, festive, commerciale, etc. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement peuvent avoir une portée locale, régionale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons, soit par l'occupation en totalité ou en partie d'une place ou d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou d'une combinaison telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les citoyens sont invités à se rassembler gratuitement lors d'activités organisées dans le cadre de plusieurs événements sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Selon les événements, de l'animation, des repas en plein air, des spectacles, des parties ou compétitions sportives, des jeux divers, de la danse, etc. seront présentés sur les différents sites concernés.

Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2022.

## JUSTIFICATION

Le développement événementiel et l'occupation du domaine public sont au cœur des priorités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur permettant la présentation de divers spectacles et donnant ainsi l'occasion aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, de boissons alcoolisées ou non, représente un soutien pour les organismes pour l'autofinancement de leurs événements. Dans certains cas, ces événements contribueront à l'épanouissement de la population et permettront aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

## MONTRÉAL 2030

**Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+** : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**Test climat** : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

Cependant, tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'Arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'arrondissement sensibilise les promoteurs sur ces questions, tel qu'indiqué dans le plan d'action local de développement durable de l'arrondissement.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de réaliser ces événements aura des impacts négatifs quant à la qualité de vie des citoyens. La présentation d'événements sur le domaine public favorise la cohésion sociale, la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse et stimule l'attractivité de l'arrondissement.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Tout événement proposé respectera les mesures sanitaires et consignes gouvernementales en vigueur, reliées à la pandémie de la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les hebdomadaires locaux et sur le site web de l'arrondissement.

L'arrondissement est responsable du plan de communication et de la promotion de tous les événements en régie. Les promoteurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons : le journal de quartier, dans les médias sociaux, etc. De plus, lors d'une fermeture de rues, les promoteurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées. Au besoin, l'arrondissement peut soutenir ces derniers, selon le cadre de référence en vigueur.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Planification des ressources. Réalisation des événements selon le tableau de la programmation. Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront délivrés par la DCSLDS.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Chantale BROUILLETTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 21 mars 2022  
Julie BOISVERT, 21 mars 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-21



Catherine DUFRESNE  
Agente de développement

Valérie LAFOREST  
Directrice



**Dossier # : 1131537005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'édicter l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-001 autorisant le retrait d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite face à la rue Émilie-Brunet côté sud, à l'ouest de l'avenue Fernand-Gauthier - District de Rivière-des-Prairies

Il est recommandé :

- D'édicter l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-001, autorisant le retrait d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite d'une longueur de 6 mètres, en tout temps, face à la porte numéro 5 de l'école Marc-Aurèle-Fortin, situé sur la rue Émilie-Brunet entre la rue René-Chopin et l'avenue Fernand-Gauthier - District de Rivière-des-Prairies;
- De conserver toute autre signalisation existante.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-11 13:57

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1131537005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'édicter l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-001 autorisant le retrait d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite face à la rue Émilie-Brunet côté sud, à l'ouest de l'avenue Fernand-Gauthier - District de Rivière-des-Prairies

**CONTENU****CONTEXTE**

Cet addenda à pour but de retirer les panneaux de signalisation qui délimitent un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite d'une longueur de 6 mètres, en tout temps, face à la porte numéro 5 de l'école Marc-Aurèle-Fortin, situé sur la rue Émilie-Brunet entre la rue René-Chopin et l'avenue Fernand-Gauthier;

Cet espace de stationnement n'est plus nécessaire.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

France PELLETIER  
agent(e) technique en circulation & stationnement -  
tp - hdu

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1131537005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Requête pour l'installation d'une zone de stationnement pour personnes handicapées face à la rue Émilie-Brunet côté sud, à l'ouest de l'avenue Fernand-Gauthier- District de Rivière-des-Prairies

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dossier: DDS 13-248887

La requérante travaille à l'école Marc-Aurèle-Fortin. sis au 12230, Fernand-Gauthier. Elle possède un véhicule et détient une vignette de stationnement réservé pour personnes handicapées. Elle a comme diagnostic une parésie aux membres inférieurs et souffre d'une scoliose secondaire due à une tumeur au rachis à la naissance. Elle doit marcher avec des béquilles canadiennes en tout temps. L'école où elle doit se rendre pour son travail ne comporte aucune place de stationnement hors rue. La requérante souligne qu'elle doit utiliser la porte numéro 5, soit l'entrée la plus proche de son local donnant à un ascenseur afin qu'elle puisse aller à son local situé au deuxième étage à l'intérieur de l'école. Cette entrée est située sur la rue Émilie-Brunet et mentionne qu'elle a souvent de la difficulté à stationner à proximité de son lieu de travail, c'est pourquoi elle demande une place de stationnement réservé pour personnes handicapées face à l'entrée la plus proche de son local.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

À la suite de l'analyse du dossier médical de la requérante et aux observations faites sur les lieux, il est recommandé d'installer des panneaux de signalisation afin de délimiter une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées en tout temps, d'une longueur de 6 mètres sur la rue Émilie-Brunet, côté sud, en face de la porte numéro 5, entre la rue René-Chopin et l'avenue Fernand-Gauthier.

**JUSTIFICATION**

En vertu de la politique de l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées, la requérante est éligible pour obtenir une place de stationnement réservé étant donné que son dossier médical démontre clairement qu'il s'agit d'une personne à mobilité réduite, qu'elle détient une vignette de

stationnement pour personne handicapée de la SAAQ, et qu'elle n'a pas accès à une place de stationnement hors rue à proximité de son lieu de travail.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun. L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux Politiques de l'arrondissement en matière de soutien aux personnes handicapées et au Règlement municipal C.4.1

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du bureau d'arrondissement (Julie BOISVERT)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LAFORTUNE  
Agente technique circulation et  
stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2013-09-11

Diane LABRECQUE  
C/d parcs <<arr.>60000>>





**Dossier # : 1224281006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-002 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes mobilité réduite au 11851, avenue Louis-Sicotte - District de Rivière-des-Prairies

Il est recommandé :

- D'édicter l'ordonnance numéro OCA22-(C-4-1)-002 autorisant l'implantation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 6 mètres, le plus près possible du 11851, avenue Louis-Sicotte - District de Rivière-des-Prairies
- De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

- Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-15 10:24

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1224281006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-002 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes mobilité réduite au 11851, avenue Louis-Sicotte - District de Rivière-des-Prairies

**CONTENU****CONTEXTE**

DDS 22-32451

Une requête a été acheminée afin de procéder à l'implantation d'une zone de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite. La requérante a des limitations physiques permanentes qui restreignent la distance qu'elle peut parcourir et l'obligent parfois à utiliser une aide technique. De plus, la requérante n'a pas accès à un stationnement hors rue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

À la suite de l'analyse de l'évaluation médicale et des observations faites au domicile de la requérante, il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du 11851, avenue Louis-Sicotte.

**JUSTIFICATION**

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, la requérante est admissible pour l'obtention d'une telle zone.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 afin d'améliorer le caractère

universellement accessible de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le CA.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 14 mars 2022  
Julie BOISVERT, 14 mars 2022

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

France PELLETIER  
agent(e) technique en circulation &  
stationnement - tp - hdu

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur -Direction du développement du  
territoire et études techniques

Le : 2022-03-10



**Dossier # : 1224281004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-003 autorisant l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite au 14041, rue De Montigny - District de La Pointe-aux-Prairies.

Il est recommandé:

D'édicter l'ordonnance numéro OCA22-(C-4-1)-003 autorisant l'implantation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 6 mètres, le plus près possible du 14041, rue De Montigny - District de La Pointe-aux-Prairies;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

- Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-15 10:32

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1224281004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édition de l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-003 autorisant l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite au 14041, rue De Montigny - District de La Pointe-aux-Prairies.

**CONTENU****CONTEXTE**

DDS 22-3353

Une requête nous a été acheminée afin de procéder à l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personne à mobilité réduite. Le requérant à des limitations physiques permanentes qui restreignent la distance qu'il peut parcourir. De ce fait, il lui est impossible d'utiliser un espace de stationnement hors rue étant donné qu'il est locataire d'un appartement et que l'entrée charretière existante ne lui appartient pas.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

À la suite de l'analyse de l'évaluation médicale et des observations faites au domicile du requérant, il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps devant le 14041 De Montigny.

**JUSTIFICATION**

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, le requérant est admissible pour l'obtention d'un tel espace.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 afin d'améliorer le caractère

universellement accessible de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le CA.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 14 mars 2022  
Julie BOISVERT, 14 mars 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIARDETTI  
agent(e) technique en circulation &  
stationnement - tp - hdu

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur -Direction du développement du  
territoire et études techniques

Le : 2022-03-14



**Dossier # : 1224281010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-004 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes mobilité réduite au 510, 27e Avenue, App. 2 - District de Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé :

- D'édicter l'ordonnance numéro OCA22-(C-4-1)-004 autorisant l'implantation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 6 mètres, le plus près possible du 510, 27e Avenue, appartement no.2 - District de Pointe-aux-Trembles
- De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

- Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-15 15:07

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1224281010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-004 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes mobilité réduite au 510, 27e Avenue, App. 2 - District de Pointe-aux-Trembles

**CONTENU****CONTEXTE**

DDS 22-37909

Une requête a été acheminée afin de procéder à l'implantation d'une zone de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite. Le requérant a des limitations physiques permanentes qui restreignent la distance qu'il peut parcourir et l'obligent parfois à utiliser une aide technique. De plus le demandeur nous confirme qu'il n'a pas accès à un stationnement hors rue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

À la suite de l'analyse de l'évaluation médicale et des observations faites au domicile du requérant, il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du 510 27e Avenue.

**JUSTIFICATION**

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, le requérant est admissible pour l'obtention d'un tel espace.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie qui dispose d'un budget spécifique à cet effet

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 afin d'améliorer le caractère universellement accessible de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le CA.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 15 mars 2022  
Julie BOISVERT, 15 mars 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

France PELLETIER  
agent(e) technique en circulation &  
stationnement - tp - hdu

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur -Direction du développement du  
territoire et études techniques

Le : 2022-03-14





**Dossier # : 1224281011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-005 autorisant l'installation d'une zone de débarcadère à l'usage de personnes à mobilité réduite face au 10170, 5e Rue - District de La Pointe-aux-Prairies

Il est recommandé:

D'édicter l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-005, autorisant l'implantation d'une zone de débarcadère à l'usage de personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 3 mètres, face au 10 170, 5e Rue - District de La Pointe-aux-Prairies.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-04-01 15:07

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1224281011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édiction de l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-005 autorisant l'installation d'une zone de débarcadère à l'usage de personnes à mobilité réduite face au 10170, 5e Rue - District de La Pointe-aux-Prairies

**CONTENU****CONTEXTE**

DDS 22-57729

Une requête nous a été acheminée afin de procéder à l'implantation d'une zone de débarcadère à l'usage de personne à mobilité réduite. Le requérant a des limitations physiques permanentes qui restreignent la distance qu'il peut parcourir et l'obligent à utiliser une aide technique. De ce fait, il lui est impossible d'utiliser l'espace de stationnement hors rue et ce, du à son étroitesse ainsi qu'à la dénivellation de l'accès menant à ce même espace.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

À la suite de l'analyse de l'évaluation médicale et des observations faites au domicile du requérant, il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront une zone de débarcadère à l'usage de personne à mobilité face au 10170 5e rue - District de La Pointe-aux-Prairies.

**JUSTIFICATION**

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de débarcadère réservés aux personnes à mobilité réduite, le requérant est admissible pour l'obtention d'un tel espace.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 afin d'améliorer le caractère universellement accessible de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le CA.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 18 mars 2022  
Julie BOISVERT, 18 mars 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIARDETTI  
agent(e) technique en circulation &  
stationnement - tp - hdu

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur -Direction du développement du  
territoire et études techniques

Le : 2022-03-17



**Dossier # : 1225270001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant les bâtiments jumelés projetés aux 11616, 11618 et 11620, rue Prince-Albert et aux 11626, 11628 et 11630, rue Prince-Albert, sur les lots projetés numéro 6 422 867 et 6 422 868, afin de permettre qu'au total deux (2) cases de stationnement soient fournies au lieu de quatre (4) cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la demande de permis de lotissement numéro 3002936399 et aux demandes de permis de construction numéros 3003070237 et 3003070239 – District de Pointe-aux-Trembles.

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement et de deux demandes de permis de construction visant les bâtiments jumelés projetés aux 11616, 11618 et 11620, rue Prince-Albert et aux 11626, 11628 et 11630, rue Prince-Albert, sur les lots projetés numéro 6 422 867 et 6 422 868 dans le district de Pointe-aux-Trembles et suite à la demande du requérant de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir le nombre total de cases de stationnement qui lui est exigé,

**Il est recommandé :**

D'édicter l'ordonnance numéro OCA22-(5984)-001, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant les propriétés projetés aux 11616, 11618 et 11620, rue Prince-Albert et aux 11626, 11628 et 11630, rue Prince-Albert, sur les lots projetés numéro 6 422 867 et 6 422 868, afin de permettre qu'au total deux (2) cases de stationnement soient fournies au lieu de quatre (4) cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la demande de permis de lotissement numéro 3002936399 et aux demandes de permis de construction numéros 3003070237 et 3003070239 – District de Pointe-aux-Trembles.

De prendre acte de son engagement à verser 5 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-18 14:27

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1225270001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant les bâtiments jumelés projetés aux 11616, 11618 et 11620, rue Prince-Albert et aux 11626, 11628 et 11630, rue Prince-Albert, sur les lots projetés numéro 6 422 867 et 6 422 868, afin de permettre qu'au total deux (2) cases de stationnement soient fournies au lieu de quatre (4) cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la demande de permis de lotissement numéro 3002936399 et aux demandes de permis de construction numéros 3003070237 et 3003070239 – District de Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu des demandes visant un projet de lotissement et de construction pour deux bâtiments bifamiliaux jumelés avec logements au sous-sol projetés aux 11616, 11618, 11620, 11626, 11628 et 11630, rue Prince-Albert, sur les lots projetés numéro 6 422 867 et 6 422 868, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Le requérant demande de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir le nombre total de cases de stationnement qui lui est exigé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

14 décembre 2017 : Résolution CA17 30 12 0453 (sommaire 1176425022) - Ordonnance remplaçant l'ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**DESCRIPTION**

**Projet et exigence de stationnement**

Le requérant souhaite procéder à la démolition d'un bâtiment situé au 11610, rue Prince-Albert, dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, et de le remplacer par deux nouveaux bâtiments jumelés de deux étages qui abriteront un total de six logements, dont deux en sous-sol (voir GDD #2225270001).

Pour ce projet, le Règlement de zonage (RCA09-Z01) exige que deux (2) unités de stationnement soient fournies par bâtiment projeté pour un total de quatre (4) unités pour l'ensemble du projet. Il est à noter que les logements en sous-sol sont exemptés par le Règlement de zonage d'être dotés d'une unité de stationnement.

Pour répondre aux exigences réglementaires en matière de stationnement, dans une première version du projet, le requérant a proposé d'aménager une aire de stationnement de quatre (4) unités située en cour arrière et reliée à la voie publique par une longue voie d'accès.

Malheureusement, cette proposition ne répondait pas aux objectifs et aux critères de la nouvelle section 31.5 applicable aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01).

### **Aménagement de terrain proposé**

Afin de répondre aux objectifs et aux critères de PIIA applicables, le requérant a modifié l'implantation des bâtiments projetés et revu son concept d'aménagement des unités de stationnement. Il propose d'aménager une (1) unité de stationnement par bâtiment pour un total de deux (2) unités pour l'ensemble du projet. Les unités de stationnement proposées sont également plus près de la voie publique de manière à réduire les surfaces pavées, qui seront pourvues de pavés perméables de couleur claire. Ainsi les cours arrière seront entièrement dédiées à des activités de détente et de jeu.

Le tout, tel qu'illustré sur le plan d'aménagement de terrain déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 9 mars 2022.

### **Offre de transport alternatif et de stationnement dans le secteur et offre de services de proximité**

#### Transport collectif

Le secteur est desservi par les circuits d'autobus numéros 81, 86 et 189. Dans un périmètre de 500 mètres on retrouve également le circuit d'autobus numéro 187.

#### Vélo

Le terrain visé par cette demande se trouve directement en face du parc linéaire de la Traversée et de sa piste cyclable.

#### Stationnement sur rue

Le secteur ne connaît pas de problématique particulière de stationnement sur rue pour les habitants. De plus, l'aménagement du parc de la Traversée permet de retirer la vieille bande cyclable se trouvant du côté nord de la rue Prince-Albert. Ceci permet de créer de nouveaux emplacements de stationnement sur rue.

#### Services de proximité

Le secteur est desservi par les commerces et services de proximités de la rue Notre-Dame Est, ainsi que par le pôle commercial situé à l'angle de la rue René-Lévesque et du boulevard Saint-Jean-Baptiste. Le secteur limitrophe est pourvu de plusieurs parcs accessibles à pied.

### **Cadre réglementaire**

En vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), le projet peut faire l'objet d'une exemption de l'obligation de fournir l'ensemble du nombre de cases de stationnement exigé par le Règlement de zonage. L'article 3 du Règlement 5984 prévoit les critères suivants à prendre en compte lors de l'évaluation de la demande :

- Le caractère exceptionnel de la situation, notamment les caractéristiques de l'occupation, du bâtiment ou du terrain;

- Les inconvénients causés au requérant par l'application des dispositions réglementaires relatives au nombre d'unités de stationnement exigé;
- Les impacts sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur.

## JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande favorablement la demande d'exemption pour les bâtiments jumelés projetés aux 11616, 11618 et 11620, rue Prince-Albert et aux 11626, 11628 et 11630, rue Prince-Albert, sur les lots projetés numéro 6 422 867 et 6 422 868 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, visant à permettre que deux (2) cases de stationnement soient fournies, au lieu des quatre (4) cases exigées en vertu du Règlement de zonage.

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour les raisons suivantes :**

- Les requérants s'engagent à aménager la moitié des cases de stationnement demandées au Règlement de zonage;
- Les aménagements proposés dans l'ensemble des cours contribueront à réduire l'effet d'îlot de chaleur et la quantité d'eau de pluie rejetée dans l'égout public par rapport à un projet type de densification;
- Suite à l'aménagement du parc linéaire de la Traversée et de sa piste cyclable, l'offre de stationnement sur la rue Prince-Albert sera bonifiée grâce au retrait de la bande cyclable rendue désuète;
- La somme d'argent qui devra être versée au fonds de compensation pour cette demande s'élève à un total de 5 000 \$; cette somme pourra servir à des besoins de stationnement ailleurs dans l'arrondissement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépôt à l'arrondissement de 5 000 \$ dans le fonds de compensation pour stationnement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ne s'applique pas.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 5 avril 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION



## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 16 mars 2022  
Julie BOISVERT, 16 mars 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathy DE AZEVEDO  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2022-03-15



**Dossier # : 1221163001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une modification de la structure organisationnelle de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles en ajoutant 6,7 p/a. Autoriser une dépense de 464 064,22 \$ à cet effet. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 464 064,22 \$ et approuver les virements de crédits à cette fin.

**Il est recommandé :**

D'autoriser une modification de la structure organisationnelle de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en ajoutant 6,7 p/a;

D'autoriser une dépense de 464 064,22 \$ à cet effet;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 464 064,22 \$ et d'approuver les virements de crédits à cette fin, pour les besoins décrits précédemment;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué les virements, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement via le budget de fonctionnement et l'affectation de surplus de gestion.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-29 11:46

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1221163001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une modification de la structure organisationnelle de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en ajoutant 6,7 p/a. Autoriser une dépense de 464 064,22 \$ à cet effet. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 464 064,22 \$ et approuver les virements de crédits à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement dispose d'un grand nombre de parcs dont certains, dotés de chalets ou de bâtiments de service, sont particulièrement fréquentés par les clientèles sportives, les organismes et les citoyens. Ces parcs ne disposent toutefois pas de personnel spécifiquement dédié à leur surveillance et leur entretien, ce qui amène dans certains cas des problèmes de vandalisme et des lacunes quant à la propreté et la qualité du service offert dans ces parcs, générant ainsi des plaintes auprès de l'arrondissement. L'absence de personnel dédié peut aussi provoquer un sentiment d'insécurité auprès de la clientèle qui fréquente ces parcs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Séance du 7 mai 2019 : résolution CA19 30 05 0165  
 Séance du 7 juillet 2020 : résolution CA20 30 07 0204  
 Séance du 9 mars 2021 : résolution CA21 30 03 0080

**DESCRIPTION**

Afin d'améliorer le service aux citoyens, aux organismes et aux associations sportives qui fréquentent ces parcs ciblés, l'arrondissement désire reconduire le projet de gardiens en 2022. Dans le cadre de ce projet, l'offre de service permettra l'ajout de personnel col bleu dans les parcs suivants :

- Clémentine-de-la-Rousselière
- Saint-Jean-Baptiste
- Daniel-Johnson
- Don-Bosco
- Samuel-Morse
- Pasquale-Gattuso
- Poly PAT

- Pierre-Blanchet
- Plage de l'Est
- Saint-Joseph
- Armand-Bombardier

Ces cols bleus seront présents dans ces parcs tous les jours de la semaine, du 7 mai au 23 septembre 2022. L'horaire de travail sera de 13 h 30 à 23 h, du lundi au jeudi, et de 11 h à 23 h 30 du vendredi au dimanche. Le service sera également disponible les jours fériés.

Les gardiens seront responsables de l'entretien ménager des chalets ainsi que de la propreté des parcs. Ils signaleront également les bris et anomalies dans les installations, ils réaliseront l'entretien des terrains sportifs et des aires de jeu et seront également en support aux événements dans les parcs et agiront comme personnes de référence auprès de la clientèle dans les parcs.

Afin d'assurer ces tâches dans les installations décrites précédemment selon les horaires mentionnés, l'équivalent de 6,7 personnes/année (cols bleus) supplémentaires devront être ajoutés à la structure de la division de l'horticulture et des parcs afin d'assurer l'encadrement des cols bleus affectés à ces activités durant cette période.

## **JUSTIFICATION**

La réalisation de l'ensemble de ce projet permettra d'améliorer significativement la qualité du service dans ces parcs, notamment auprès des clientèles sportives et des organismes. Il permettra également de rendre les chalets accessibles à la population durant une période étendue de la journée. La présence d'employés dédiés dans ces parcs permettra également d'améliorer la rapidité des interventions si des enjeux de propreté ou de sécurité des installations sont soulevés. Leur présence aura également un effet dissuasif qui devrait contribuer à diminuer le vandalisme ainsi que les actes d'incivilité dans ces parcs. Ce projet s'inscrit également dans les orientations de l'arrondissement en matière de saines habitudes de vie en favorisant l'accessibilité à des infrastructures de qualité et de proximité et en bonifiant les heures d'accès pour les chalets.

Le projet de gardiens de parcs existe depuis 2019 et a été très apprécié, autant de la part des citoyens utilisateurs des parcs que des associations sportives et récréatives. La bonification de ce projet est de plus en plus importante au fil des années étant donné l'augmentation de la fréquentation dans les parcs en raison de la pandémie de la COVID-19.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montage financier est documenté à l'intervention financière jointe au présent sommaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement et l'affectation de surplus de gestion. Le financement, les écritures et les virements reliés à cette dépense sont documentés à l'intervention financière, soit la certification de fonds, jointe au présent dossier.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce projet respecte les orientations du développement durable de la Ville de Montréal en contribuant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels. Comme il s'adresse notamment aux familles, ce projet permettra de participer à l'objectif visant à réduire le solde migratoire des Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la Ville à chaque année.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Ghyslain WILSON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 21 mars 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantale BROUILLETTE  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Christian LAUZON  
c/d voirie <<arr.>60000>>

Le : 2022-03-17



**Dossier # : 1224281012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour présider le comité de circulation de l'arrondissement.

Il est recommandé,  
DE désigner \_\_\_\_\_ conseiller  
(ère) \_\_\_\_\_, à titre de président(e), au sein du comité de  
circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une  
période de deux ans et ce, à partir du 5 avril 2022.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-03-23 17:33

**Signataire :** \_\_\_\_\_  
Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1224281012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour présider le comité de circulation de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, il y a lieu de désigner un membre du conseil d'arrondissement, à titre de président(e) de comité de circulation de l'arrondissement

Conformément au Règlement sur la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de circulation (RCA11-30042, tel qu'amendé), la désignation d'un membre au poste de président doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 30 04 0103 - De désigner Madame Suzanne Décarie, présidente, au sein du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux ans, à compter du 7 avril 2020.

CA18 30 02 0042: Désignation de madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville, à titre de présidente du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la suite de son mandat, soit jusqu'au 3 avril 2018.

CA17 30 12 0431: Désignation de madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville, à titre de présidente du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la suite de son mandat, soit jusqu'au 6 février 2018.

CA17 30 02 044 - 7 février 2017 - désignation de madame Suzanne Décarie à titre de présidente du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat d'une durée de deux ans, soit du 5 décembre 2016 au 4 décembre 2018.

CA14 3003 0077: D'adopter le règlement numéro RCA13-30060 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement ».

CA13 3012 0465 - 4 décembre 2012 - désignation de madame Suzanne Décarie à titre de présidente du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat d'une durée de deux ans, soit du 5 décembre 2012 au 4 décembre 2014

## **DESCRIPTION**

Selon l'article 4 du règlement numéro RCA11-30042, tel qu'amendé, voir RCA11-30042-1 et RCA14-30065, le comité est composé d'un membre du conseil d'arrondissement, d'un citoyen de l'arrondissement et d'un représentant d'un organisme oeuvrant dans l'arrondissement en lien avec le mandat du comité, nommés par résolution du conseil d'arrondissement et des représentants suivants :

- 1<sup>o</sup> Directeur de la Direction du développement du territoire et études techniques (DDTÉT) ou le représentant qu'il désigne;
- 2<sup>o</sup> Ingénieur en circulation et stationnement, ou le représentant qu'il désigne;
- 3<sup>o</sup> Commandant du PDQ 45 ou le représentant qu'il désigne;
- 4<sup>o</sup> Commandant du PDQ 49 ou le représentant qu'il désigne;
- 5<sup>o</sup> Chef Opérations Sécurité Incendie de Montréal ou le représentant qu'il désigne;
- 6<sup>o</sup> Chef de la Division de la voirie ou le représentant qu'il désigne;
- 7<sup>o</sup> Un représentant de la de la division de l'urbanisme, à la Direction du développement du territoire et études techniques (DDTÉT).

## **JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 5 de ce même règlement, le mandat du membre du conseil d'arrondissement est de deux (2) ans. Le mandat du citoyen et de celui du représentant de l'organisme est d'un (1) an. À l'expiration du mandat de ces membres, le conseil nomme par résolution leur remplaçant, les membres sortants pouvant y être affectés de nouveau. Conformément à l'article 14 de ce même règlement, le membre du conseil d'arrondissement nommé en vertu de l'article 4 est le président du comité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Puisque les nominations, et par le fait même, les rémunérations additionnelles, ont pris fin à l'assermentation du nouveau conseil d'arrondissement, il y a lieu de procéder à la nomination du président (e) du comité de circulation. La rémunération additionnelle du président du comité de circulation est prévue au règlement RCA19-30093 .

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission de la résolution aux instances centrales.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Ghyslain WILSON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 22 mars 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelwahid BEKKOUCHE  
Chef de division - Ingénierie

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-18

Luc CASTONGUAY  
Directeur -Direction du développement du  
territoire et études techniques



**Dossier # : 1223971002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport d'activités 2021 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Il est recommandé de :**

- Prendre acte du rapport d'activités 2021 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition et de le verser aux archives.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2022-04-01 13:33

**Signataire :**

Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223971002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport d'activités 2021 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU****CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) est constitué sous le nom de comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Le comité est composé de 6 membres choisis parmi les résidents de l'arrondissement et d'un membre du conseil. La mairesse d'arrondissement est membre d'office du comité. Le comité a pour fonction d'assister le conseil en général pour toutes questions en matière d'urbanisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 30 06 0214 - 4 juin 2019 : Approbation du rapport annuel 2018 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition, et de le verser aux archives.  
CA17 30 03 0092 - 14 mars 2017 : Approbation du rapport annuel 2016 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition, et de le verser aux archives.  
CA16 30 04 0096 - 5 avril 2016 : Approbation du rapport annuel 2015 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition, et de le verser aux archives.  
CA15 30 05 0136 - 5 mai 2015 : Approbation du rapport annuel 2014 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition, et de le verser aux archives.  
CA14 30 03 0087 - 11 mars 2014 : Approbation du rapport annuel 2013 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition, et de le verser aux archives.

**DESCRIPTION**

Prendre acte du rapport annuel 2021 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition.

**JUSTIFICATION**

Le comité consultatif d'urbanisme éclaire et facilite les décisions en matière d'aménagement du territoire. Il s'avère une condition essentielle à l'application des règlements dits à caractère discrétionnaire que sont les règlements sur les dérogations mineures, les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ainsi que sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.  
Le comité consultatif d'urbanisme assure également le traitement de première instance des dossiers de démolition d'immeubles. Formé des membres du comité consultatif d'urbanisme, il

étudie en séance publique toute demande de permis de démolition soumise par le propriétaire de l'immeuble ou par son représentant.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

#### **MONTRÉAL 2030**

-

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

-

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Après autorisation, le rapport d'activités 2021 du CCU et du comité d'étude des demandes de démolition sera ajouté au site Internet de l'arrondissement.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt du rapport d'activités du CCU et du comité d'étude des demandes de démolition à la prochaine séance du conseil d'arrondissement.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise LAURIN  
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-29

Luc CASTONGUAY  
Directeur du Développement du territoire et  
études techniques